



Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Rapport d'activité des services 2021



www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest



Édito

Comme chaque année, le rapport d'activité des services est une véritable cartographie des grandes politiques publiques portées par notre collectivité au service des Lot-et-Garonnais.

Comme chaque année, il est l'illustration, en actes, que le Conseil départemental est plus que jamais un échelon indispensable, un échelon de proximité, un échelon d'avenir, la collectivité « du dernier mètre ».

2021 aura été cadencée par des vagues successives de Covid, qui ont éprouvé le moral de notre société et la santé de notre économie.

Notre Département aura également payé un lourd tribut face aux conséquences du changement climatique, que ce soit par les inondations d'envergure comme par le gel qui touchera de plein fouet de nombreuses exploitations.

Mais 2021 aura également été l'année de la résilience. Le Département a été un formidable laboratoire du changement, du progrès et de la solidarité.

Je pense notamment au vaccibus qui a sillonné les routes de notre département pour aller au plus près des populations fragilisées par la crise sanitaire.

En 2021, notre collectivité a été sur tous les fronts. Elle a été du côté de la jeunesse qui souffre de ne pas vivre ses plus belles années. Elle a été du côté de nos aînés qui aspirent à vieillir dans de bonnes conditions. Elle a été du côté de tous les Lot-et-Garonnais quels que soient leur âge, leur condition, leur lieu de résidence qui aiment le Lot-et-Garonne, ont envie d'y travailler, d'y entreprendre, de s'y épanouir.

Notre Département est et restera force de proposition et d'innovation, un niveau pertinent d'action publique de proximité, de solidarité et de promotion d'une ruralité vivante et équilibrée.

Sophie Borderie

Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne

Sommaire

La vie de la collectivité p. 7 à 17

- Les moments forts
- Des conseillers départementaux au service du territoire
- Quelques chiffres

Accélérer la transition écologique et énergétique du Lot-et-Garonne p. 19 à 24

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

- Protéger et valoriser les espaces naturels remarquables du Lot-et-Garonne (ENS)

MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Accélérer la politique de rénovation thermique et d'économies d'énergie pour tous les bâtiments départementaux et les collèges
- Accompagner les Lot-et-Garonnais dans la rénovation énergétique de leur logement (plateformes énergie)

FACILITER LA MOBILITÉ DES LOT-ET-GARONNAIS

- Favoriser le développement d'offres de mobilité adaptées aux territoires ruraux
- Poursuivre le déploiement des voies vertes sur le territoire lot-et-garonnais

Aménager et développer les territoires au bénéfice de tous les Lot-et-Garonnais p. 27 à 33

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU LOT-ET-GARONNE PAR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

- Le Département au cœur de la relance en Lot-et-Garonne
- Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)
- Développer un tourisme durable, authentique et de qualité
- Renforcer l'accompagnement d'une agriculture durable et de qualité

POURSUIVRE LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DE COMMUNICATION

- Rendre le numérique accessible à tous les Lot-et-Garonnais
- Infrastructures routières et voies navigables

Garantir la cohésion sociale et les solidarités humaines en Lot-et-Garonne p. 35 à 47

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

- Soutenir les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violence
- Amplifier les actions et mesures visant à lutter contre les discriminations au sein du Conseil départemental

PERMETTRE L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

- Mettre en œuvre le plan de lutte contre la pauvreté en Lot-et-Garonne
- Renforcer l'application des mesures préconisées dans le cadre de la mission « pour un juste droit »

PROTÉGER LES ENFANTS EN DANGER

- Protection de l'enfance
- Moderniser le foyer de l'enfance Balade

ADAPTER LES SERVICES AUX FAMILLES

- Adapter les services aux familles aux nouveaux besoins des Lot-et-Garonnais

DÉVELOPPER L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Renforcer et adapter notre soutien à la politique du maintien à Domicile
- Développer les modes d'hébergement en autonomie : l'habitat partagé
- Étendre aux Ehpad le dispositif « Du 47 dans nos assiettes »
- Un Département inclusif

Offrir des services publics de qualité à l'ensemble des Lot-et-Garonnais *p. 49 à 54*

GARANTIR LE MAILLAGE TERRITORIAL DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE PROXIMITÉ ET SIMPLIFIER LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Garantir la présence des services publics de proximité
- Développer la e-administration, en complément de l'administration de proximité

RENFORCER LA COUVERTURE MÉDICALE DU LOT-ET-GARONNE

- Achever la couverture de toutes les aires de santé par des MSP
- Adapter les infrastructures médicales de proximité et attirer de nouveaux professionnels

MAINTENIR DES SERVICES DE SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

- Assurer la présence des services de sécurité civile sur tous les territoires

Favoriser une ruralité vivante et moderne *p. 57 à 67*

REVITALISER LES BOURGS-CENTRES

- Mobiliser les régimes d'aide du département, les dispositifs de la Banque des Territoires et l'ingénierie départementale (AT47)
- Développer une offre immobilière adaptée aux besoins des territoires

OFFRIR AUX JEUNES LOT-ET-GARONNAIS LES MÊMES CHANCES DE RÉUSSITE

- Mettre en œuvre les engagements du plan collèges 2020-2025
- Faire évoluer l'opération « du 47 dans nos assiettes »
- Soutenir l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et le campus numérique

DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ ET LA VIE ASSOCIATIVE DANS TOUS NOS TERRITOIRES

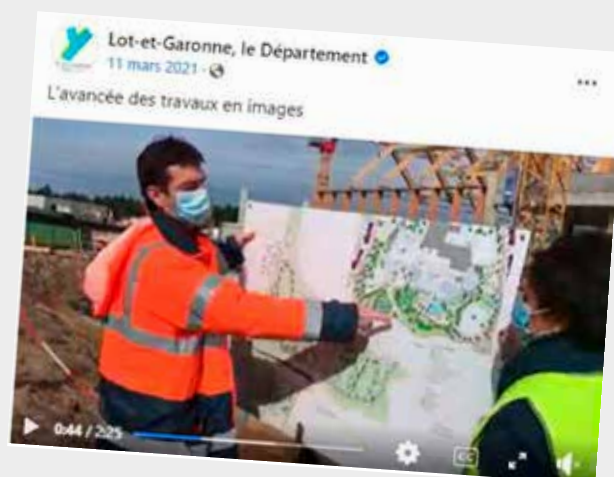
- Maintenir un accompagnement fort aux associations particulièrement en période post-covid
- Mettre en place des initiatives pour promouvoir les valeurs républicaines notamment en direction de la jeunesse
- Reconduire et moderniser l'édition 2021 du Budget participatif citoyen
- Promouvoir le Lot-et-Garonne comme terre d'accueil pour la préparation des JO 2024
- Aider au maintien d'une offre culturelle variée malgré les contraintes sanitaires



2021 La vie de la collectivité



2021 LES MOMENTS FORTS



2021 LES MOMENTS FORTS



2021 LES MOMENTS FORTS

Lot-et-Garonne, le Département
10 juin 2021 · 🌐

Opération séduction by LG à Toulouse ! 😊
Les toulousains découvrent leur prochaine destination de vacances !
#venezvoirailleurs #lotetgaronne #lotetgaronneaime #tourismesudouest



Lot-et-Garonne, le Département 😊 se sent heureux.
9 juillet 2021 · 🌐

Heureux de vous avoir retrouvés en nombre à Fongrave pour cette première Nuit d'été tant attendue. Encore 7 dates au programme pour profiter de nos belles soirées d'été 🌙 🍷
+ infos : <https://www.lotetgaronne.fr/actualites/nuits-dete-2021>



Lot-et-Garonne, le Département
22 juillet 2021 · 🌐

ANNONCE : diffusion de la Carte aux Trésors spéciale Lot-et-Garonne le mercredi 11 août sur France 3 ! 📺
👉 <https://www.francetvpro.fr/contenu-de-presse/17563255>
#carteauxtresors
#lotetgaronne



Lot-et-Garonne, le Département
2 juillet 2021 · 🌐

Magie du Requiem de Mozart à l'Hôtel du Département. La culture reprend ses droits !
👉 Voix-si Voix-là, le chœur du lycée Bernard Palissy à Agen et la CHAM du collège Ducos du Hauron.



Lot-et-Garonne, le Département
5 juillet 2021 · 🌐

TENTEZ VOTRE CHANCE !
Le Conseil Consultatif Citoyen c'est 42 Lot-et-Garonnais(e)s tiré(e)s au sort pour donner des avis et éclairer les décisions des élus départementaux.
Pour candidater directement en ligne, c'est ici :
<https://www.lotetgaronne.fr/.../deposez-votre-candidature...>

CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN
COMPOSÉ DE 42 LOT-ET-GARONNAIS TIRÉS AU SORT

NOUVELLE ÉDITION

100 % des membres ont tenté leur chance

A VOUS E CANDIDATER

www.lotetgaronne.fr 05 53 59 41 28

LOT-ET-GARONNE
Département

Lot-et-Garonne, le Département
30 juillet 2021 · 🌐

Le Lot-et-Garonne à La Mostra de Venise ! 🇮🇹
Le dernier film de Stéphane Brizé "Un autre monde", tourné en partie dans notre département en 2020 (Colayrac-Saint-Cirq et Pinel-Hauterive), sera en compétition officielle à La Mostra de Venise en septembre prochain ! 🎬
Vous pourrez le retrouver sur grand écran dès le 25 août ! 📺
Un tournage soutenu par le Département du Lot-et-Garonne et accompagné par le **BA747** (Bureau d'accueil de tournage du Lot-et-Garonne).
#unautremonde #lotetgaronne #terredecinéma #mostra #stephanebrize #vincetlindon



2021 LES MOMENTS FORTS



2021 LES MOMENTS FORTS

Lot-et-Garonne, le Département

9 octobre 2021

Conseil consultatif citoyen #2 en cours d'installation. Un nouveau chapitre s'ouvre pour la participation citoyenne en Lot-et-Garonne, à suivre en direct sur <https://www.lotetgaronne.fr/.../installation-du-conseil...>



Lot-et-Garonne, le Département

18 novembre 2021

De nombreux acteurs de l'Economie sociale et solidaire présents aux Tères Assises organisées à l'Ecoparc Valorizon en partenariat avec l'ADES ! Une journée d'échanges et de débats pour voir combien l'ESS apporte des solutions pertinentes aux besoins des territoires. #ESS



Lot-et-Garonne, le Département

13 octobre 2021

Eh oui ! #venezvoirailleurs #lotetgaronne #vacances



SUD-OUEST.FR
Tourisme. Agen et le Lot-et-Garonne « tendances » de la Toussaint sur Airbnb

Lot-et-Garonne, le Département

22 décembre 2021

La 100 000e prise fibre optique installée à Barbaste ! Partout, le déploiement s'accélère et le Département franchit le cap des 50 % des foyers et professionnels lot-et-garonnais raccordables au Très Haut Débit Fibre. Début 2023, les travaux de déploiement auront débuté sur l'ensemble des communes de Lot-et-Garonne et, en juin 2024, la totalité du département sera couverte !



Lot-et-Garonne, le Département

25 novembre 2021

#25novembre

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

**AGIR
C'EST
AUSSI
SAVOIR
REGARDER.**

Face aux violences faites aux femmes, chaque geste compte.

#soyonsvigilant-e-s

**AGIR
C'EST
AUSSI
SAVOIR
EPAULER.**

Face aux violences faites aux femmes, chaque geste compte.

#soyonsvigilant-e-s

**AGIR
C'EST
AUSSI
SAVOIR
ECOUTER.**

Face aux violences faites aux femmes, chaque geste compte.

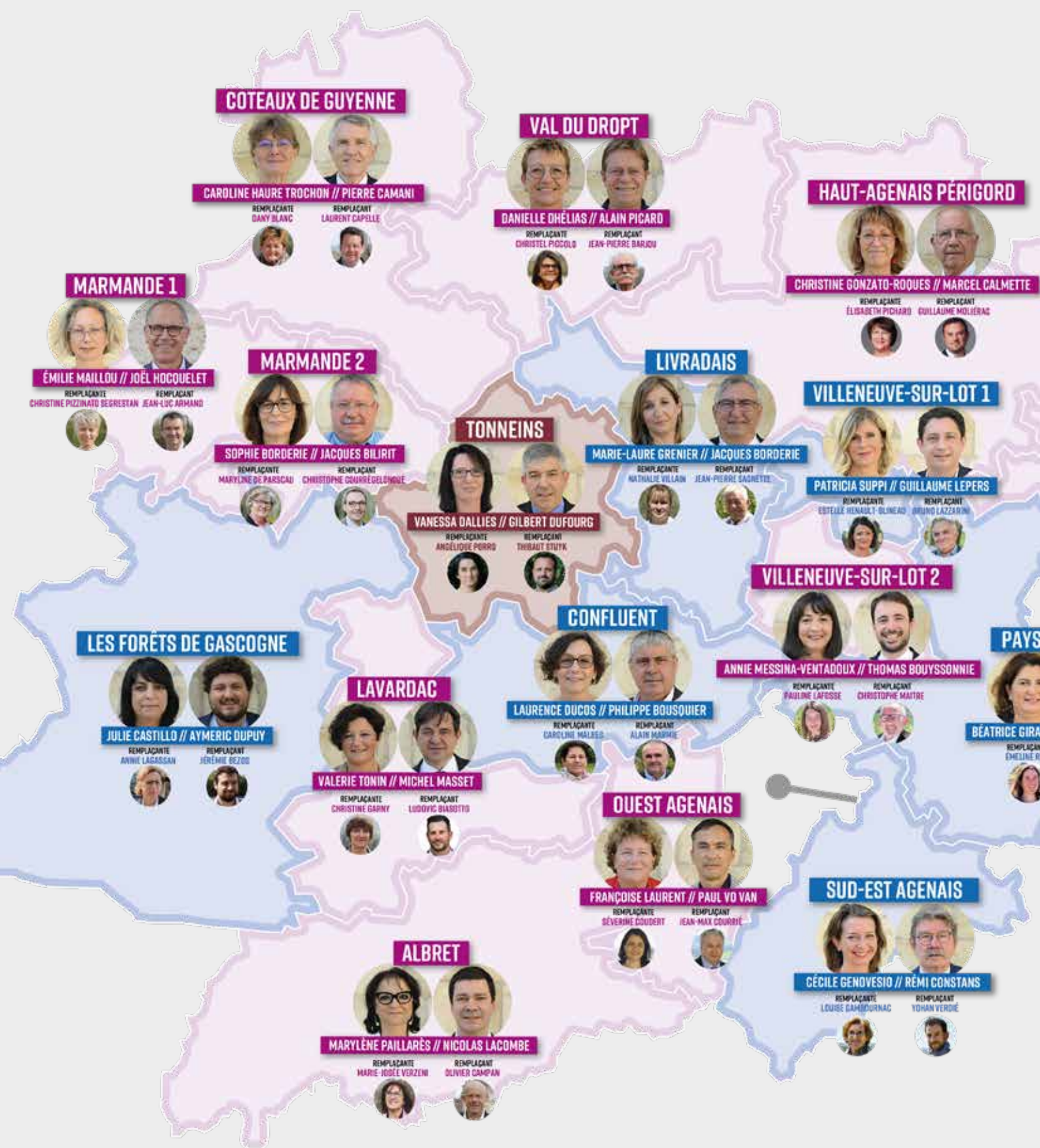
#soyonsvigilant-e-s

**AGIR
C'EST
AUSSI
POUVOIR
EN PARLER.**

Face aux violences faites aux femmes, chaque geste compte.

#soyonsvigilant-e-s

Des conseillers départementaux au service du territoire



Présidente du Département

Sophie Borderie

Développement social, démographie médicale, Insertion et habitat

Présidente : Christine Gonzato-Roques

Vice-présidents : Annie Messina-Ventadoux et Alain Picard

Membres : Thomas Bouyssonnier, Caroline Haure-Trochon, Joël Hocquet, Baya Kherkhach, Rémi Constans, Marie-Laure Grenier et Vanessa Dallies

Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

Président : Daniel Borie

Vice-président : Marcel Calmette

Membres : Nicolas Lacombe, Michel Masset, Paul Vo Van, Jacques Borderie, Guillaume Lepers, Arnaud Devilliers et Gilbert Dufourg

Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

Président : Michel Masset

Vice-présidents : Valérie Tonin et Jacques Bilirith

Membres : Béatrice Lavit, Alain Picard, Marylène Paillarès, Béatrice Giraud, Guillaume Lepers, Jacques Borderie et Julie Castillo

Développement durable et environnement

Présidente : Sophie Gargowitsch

Vice-président : Paul Vo Van

Membres : Laurence Lamy, Jean-Jacques Mirande, Annie Messina-Ventadoux, Pierre Camani, Laurence Ducos, Pierre Chollet, Philippe Bousquier, Arnaud Devilliers et Clarisse Maillard

Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

Président : Nicolas Lacombe

Vice-présidentes : Valérie Tonin et Françoise Laurent

Membres : Marylène Paillarès, Danielle Dhélias, Marie-Laure Grenier, Patricia Suppi et Cécile Genovesio

Culture, sport, jeunesse, citoyenneté et vie associative

Président : Jacques Bilirith

Vice-présidentes : Marylène Paillarès et Laurence Lamy

Membres : Daniel Borie, Émilie Maillou, Danielle Dhélias, Patricia Suppi, Baya Kherkhach, Aymeric Dupuy, Clarisse Maillard et Vanessa Dallies

Agriculture, forêt

Président : Joël Hocquet

Vice-présidents : Marcel Calmette et Danielle Dhélias

Membres : Sophie Gargowitsch, Alain Picard, Philippe Bousquier, Aymeric Dupuy, Cécile Genovesio et Gilbert Dufourg

Administration générale et ressources humaines

Président : Christian Dézalos

Vice-présidents : Thomas Bouyssonnier et Laurence Lamy

Membres : Jean-Jacques Mirande, Laurence Ducos, Béatrice Giraud et Béatrice Lavit

Finances, patrimoine et évaluation des politiques publiques

Président : Christian Dézalos

Vice-présidents : Jean-Jacques Mirande et Pierre Chollet

Membres : Pierre Camani, Françoise Laurent, Julie Castillo, Arnaud Devilliers et Christian Delbrel



Vice-présidents

Nicolas Lacombe, 1^{er} vice-président en charge des Politiques éducatives et des Collèges

Christine Gonzato-Roques, vice-présidente en charge du Développement social, de l'Insertion et de l'Habitat

Christian Dézalos, vice-président en charge de l'Administration générale, des Ressources humaines, des Finances, du Patrimoine et de l'Évaluation des politiques publiques

Laurence Lamy, vice-présidente en charge de la Citoyenneté

Jacques Bilirrit, vice-président en charge de la Culture

Sophie Gargowitsch, vice-présidente en charge du Développement durable et de l'Environnement

Daniel Borie, vice-président en charge de l'Aménagement du territoire, des Infrastructures et de la Mobilité

Marylène Paillarès, vice-présidente en charge du Sport, de l'Égalité femme-homme et de la Lutte contre les discriminations

Joël Hocquelet, vice-président en charge de l'Agriculture et de la Forêt

Danielle Dhélias, vice-présidente en charge de la Ruralité et de la Vie des territoires

Michel Masset, vice-président en charge du Développement économique, du Tourisme et des Politiques contractuelles

Annie Messina-Ventadoux, vice-présidente en charge des Personnes âgées et à la Démographie médicale

Les délégations

Des conseillers départementaux délégués viennent renforcer le travail des vice-président(e)s dans des domaines spécifiques :

Pierre Camani, conseiller départemental délégué au Numérique

Émilie Maillou, conseillère départementale déléguée à la Jeunesse

Marcel Calmette, conseiller départemental délégué aux Langues régionales

Valérie Tonin, conseillère départementale déléguée à l'Enseignement supérieur

Thomas Bouysonnie, conseiller départemental délégué aux Personnes handicapées et à l'Habitat

Françoise Laurent, conseillère départementale déléguée aux Anciens combattants et à la Mémoire

La collectivité

140

métiers et plus de
50 implantations
réparties sur
l'ensemble
du territoire au service
du public

1300

agents départementaux,
exerçant 140 métiers,
dont :

600

agents dédiés
à la solidarité

150

assistants
familiaux

241

agents intervenant
sur les routes

251

adjoints techniques territoriaux
des établissements d'enseignement
dans les collèges

Le territoire

5 361 km²

330 159

habitants en 2019.
Le Lot-et-Garonne
est le 66^e département
français en terme de
superficie

57

habitants
au km²
(densité)

319

communes

21

cantons

Agen, chef-lieu de département est à

1h20

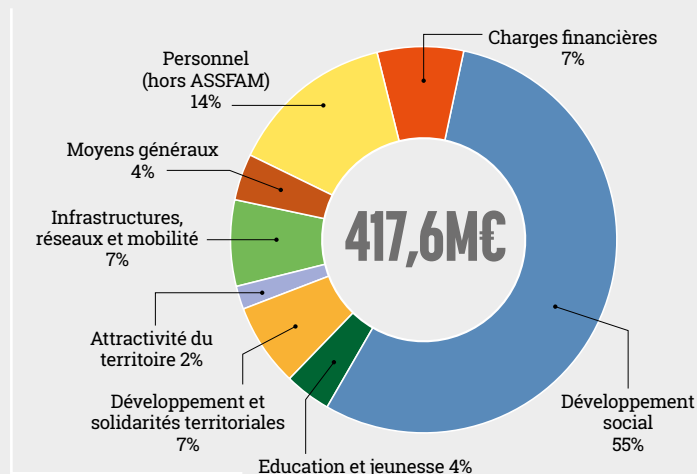
de Toulouse et de
Bordeaux, via l'A 62

4h

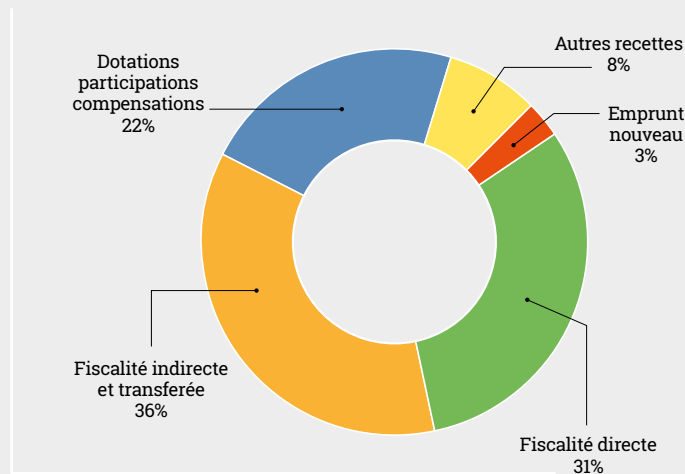
de Paris
par le TGV

2021 CADRAGE BUDGÉTAIRE

Dépenses réelles totales CA 2021



Recettes réelles totales CA 2021 (hors excédent)





ACTION 2021

Accélérer la transition écologique et énergétique du Lot-et-Garonne

Préserver l'environnement et la biodiversité

Protéger et valoriser les espaces naturels remarquables du Lot-et-Garonne

Contexte

La politique du Département en faveur des Espaces naturels sensibles (ENS) existe depuis 1991. Elle s'est structurée autour d'une labélisation de sites remarquables de biodiversité en 2010. La volonté de la collectivité est de représenter au sein du réseau de sites l'ensemble des grands paysages du territoire, la diversité des milieux et la richesse spécifique de ces îlots de nature. À cette fin, elle s'appuie sur les compétences d'associations naturalistes gestionnaires ou de collectivités impliquées pour mettre en œuvre un plan de gestion. Les actions déployées visent à préserver, valoriser et faire connaître au plus grand nombre ces espaces singuliers.

Les chiffres clés

14 sites labélisés, dont un en propriété départementale

+ de 375 ha protégés et gérés

5 gestionnaires partenaires (associations, collectivités)

Principales actions

- Suivi et accompagnement technique et administratif des 5 gestionnaires des 14 sites labélisés,
- Assistance aux associations et territoires projetant une démarche de reconnaissance de sites en ENS (Parc et Château de Buzet, Communes de Gavaudun et Damazan),
- Formation/sensibilisation en direction des fédérations et associations pratiquants des sports et loisirs de nature pour « Devenir ambassadeurs de la préservation et de la valorisation des sites naturels remarquables » dans le cadre de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (Cdesi),
- Mobilisation du réseau des sites labélisés autour de la semaine « Fête de la nature » au mois de mai,
- Élaboration du cahier des charges, lancement du marché, et sélection du prestataire pour la réalisation du schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité.

Perspectives 2022

Élaboration d'une nouvelle politique environnementale s'appuyant sur le premier schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité (2023-2027) et écriture d'un nouveau cadre d'intervention.

FOCUS

L'ENS départemental du Rieucourt.

Après une étude faune/flore et l'élaboration de son premier plan de gestion quinquennal, le site de 34 ha situé à Pindères, voisin du Center Parcs Domaine des Landes de Gascogne, a démarré sa phase opérationnelle à l'automne 2021. L'aménagement et l'ouverture progressifs du site s'opéreront par étapes pour une finalisation du parcours d'interprétation attendue en 2026. À cette date le site sera entièrement ouvert à la découverte !



Maîtriser la consommation d'énergie et favoriser le développement d'énergies renouvelables

Accélérer la politique de rénovation thermique et d'économies d'énergie pour tous les bâtiments départementaux et les collèges

Contexte

En 2021, le Département poursuit sa politique de rénovation thermique et d'économies d'énergie sur tous ses bâtiments, d'autant plus que le décret du 23 juillet 2019, dit « décret tertiaire », impose des obligations de résultats aux propriétaires et occupants en terme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments. Si les premiers résultats ne seront jugés qu'en 2030, les obligations de déclaration des consommations et des modalités de calcul des objectifs s'appliquent dès septembre 2022. À cela s'ajoute une veille sur la volatilité des prix de l'énergie.

Principales actions

Sur 153 biens bâtis, propriétés du Département, 28 collèges et 22 bâtiments sont concernés par le « décret tertiaire ». Ont été réalisés en 2021 :

- Plan Collèges : préparation des travaux d'isolation par l'extérieur sur 7 sites,
- Déploiement d'une application pour collecter, traiter et analyser les données de consommation (Advizeo),
- Démarrage de l'audit énergétique des sites, préalable aux déclarations des consommations énergétiques, sur la plateforme Operat.

Poursuite de la mise à niveau des installations de chauffage, notamment du centre médico-social de Tonneins et du centre d'exploitation de Villeneuve.

Perspectives 2022

Déclaration des consommations et de l'année de référence au 30 septembre 2022 et définition du plan d'actions pour atteindre les objectifs de réduction des consommations énergétiques.

Les chiffres clés

Consommation énergétique 2021 des immeubles soumis au décret tertiaire :

28 collèges : 163 794 m² / 13 277 MWh

22 autres bâtiments : 53 270 m² / 5 623 MWh dont 1579 MWh pour le seul Hôtel du Département

FOCUS

Grâce à l'application Advizeo, le suivi des consommations s'affine sur les 129 immeubles concernés :

- Consommation totale 2020 : 16,19 GWh
- Consommation totale 2021 : 18,92 GWh

En tenant compte de la rigueur climatique (Degré Jours Unifiés), les consommations ont été inférieures de 3,5 % en 2021 par rapport à 2020.



Maîtriser la consommation d'énergie et favoriser le développement d'énergies renouvelables

Accompagner les Lot-et-Garonnais dans la rénovation énergétique de leur logement (plateformes énergie)

Contexte

Aujourd'hui, la mise en place d'un service public pour la performance énergétique de l'habitat est indispensable pour faciliter l'orientation de tous les publics et garantir l'accès aux conseils et aux aides disponibles sur l'ensemble du territoire.



Principales actions

Le Département accompagne l'Appel à manifestation d'intérêt de la Région pour la mise en place de plateformes proposant un guichet unique de conseils/ accompagnement pour la « rénovation énergétique de l'habitat » à partir du 1^{er} janvier 2021.

- Relais et échanges entre collectivités réalisés en « conférence des territoires »
- 4 plateformes ont été constituées et lauréates de cet appel à projets
- Tous les Lot-et-Garonnais ont accès à un conseiller énergie dès 2021
- Mise en place d'un soutien financier aux plateformes de rénovation énergétique à hauteur de 0,24 € par habitant des intercommunalités rurales.



Les chiffres clés

Les objectifs 2021 de la plateforme
FAIRE 47 ont été dépassés avec

2 265

conseils réalisés

(+ 33 % par rapport au prévisionnel).

FOCUS

Participation du Département à la plateforme FAIRE 47.

- Participation à la gouvernance de la plateforme
- Subvention de 16 000 € au CAUE 47 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) à même hauteur que l'ensemble des 6 EPCI mutualisés, ce qui permet de remplir l'obligation de 20 % de financement par les collectivités
- Action d'animation conjointe avec FAIRE 47 par la réalisation d'un webinaire sur la rénovation énergétique lors des Jeudis de l'inclusion numérique à destination des « aidants numériques »

Faciliter la mobilité des Lot-et-Garonnais

Favoriser le développement d'offres de mobilité adaptées aux territoires ruraux

Contexte

Le Département a vu sa compétence en mobilité solidaire réaffirmée, en décembre 2019, dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités.

Au sein de notre collectivité, le choix a été fait, depuis 2020, de traiter ce sujet en transversalité entre les services de la Direction générale adjointe du développement social (DGADS), de la Direction générale adjointe des infrastructures et de la mobilité (DIM) et de la Direction générale adjointe des solidarités territoriales, éducatives et sportives (DST).

En octobre 2021, lors du carrefour des mobilités, un premier diagnostic élaboré avec l'appui du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) dans une démarche de projet en Développement social local (DSL) sur un territoire rural a mis en exergue la nécessité d'étendre le périmètre d'étude à l'échelle départementale.

Durant 18 mois, le cabinet FREGALI a mené l'étude « Mobilités durables et inclusives pour les publics les plus fragiles en Lot-et-Garonne » cofinancée par l'État et le Département.

Perspectives 2022

Mise en œuvre de l'étude « Mobilités durables et inclusives pour les publics les plus fragiles en Lot-et-Garonne » cofinancée par l'État et le Département.

FOCUS

Le Carrefour des mobilités a eu lieu mardi 19 octobre 2021 à Monflanquin.

Objectif : partager des solutions et des retours d'expériences et d'actions de mobilité dans les territoires ruraux.

Le public : des élus, des techniciens, des porteurs de projets ou de solutions de mobilité, des représentants d'associations.

En partenariat avec le Cerema à la suite à la démarche de développement social local sur le territoire des Bastides Haut Agenais Périgord.

Organisation transversale inter-direction : DGADS, DIM, DST.



Faciliter la mobilité des Lot-et-Garonnais

Poursuivre le déploiement des voies vertes sur le territoire lot-et-garonnais

Contexte

En 2018, le Département a redéfini le schéma départemental des vélo-routes et voies vertes. Cette action s'est inscrite dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement de slow tourisme dans laquelle l'itinérance à vélo occupe une place prépondérante. En effet, le Lot-et-Garonne se situe à la croisée de 3 véloroutes nationales (Lot/Canal/Baïse) et d'une européenne (Scandibérique). En s'appuyant sur ces produits phares, le Département entend accompagner le développement d'itinéraires supplémentaires sur l'ensemble du territoire.

Principales actions

Le Département a accompagné la réalisation ou l'amélioration de plusieurs tracés, dont les projets de voies vertes portés par les intercommunalités de la vallée du Lot aval. Il a également continué les négociations foncières le long du Lot afin de réaliser un aménagement sécurisé entre le Temple-sur-Lot et Castelmoron-sur-Lot.

Sa participation aux comités d'itinéraires de la Scandibérique et du Canal des 2 mers à Vélo lui ont permis de bénéficier d'actions de communication telles que le guide du Routard à Vélo ou des publications sur les sites internet spécialisés ou grand public.

L'Agence de développement et de réservation touristique de Lot-et-Garonne maintient son action visant au développement du label « accueil Vélo » en accompagnant les professionnels dans la démarche. À ce jour le Lot-et-Garonne compte près de 100 acteurs labellisés, principalement des hébergements.

Perspectives 2022

- Ouverture de la liaison Center Parcs / Casteljalous dans la perspective d'une connexion au Canal et à Marmande lorsque la voie verte Marmande / Casteljalous empruntant l'ancienne voie ferrée sera en service.
- Participation à l'étude marketing de la Vallée du Lot à Vélo pilotée par le Syndicat mixte du bassin du Lot.



Les chiffres clés

5 grands itinéraires ouverts à la commercialisation touristique

Plus de
300 km inscrits au schéma régional des
véloroutes et voies vertes en service

FOCUS

En 2021, la véloroute de la Vallée du Dropt a été ouverte. Cet itinéraire s'étire sur 89 km. Il est interconnecté avec les véloroutes de la Vallée du Lot et du Canal.



ACTION 2021

Aménager et développer les territoires au bénéfice de tous les Lot-et-Garonnais

Renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne par un développement équilibré et solidaire des territoires

Le Département au cœur de la relance en Lot-et-Garonne

Contexte

Le 26 février, le Département et l'État, via la préfecture de Lot-et-Garonne, ont signé un accord départemental de relance. Ce sont donc 200 millions d'euros qui seront injectés sur 2 ans dans des projets structurants pour le Lot-et-Garonne. L'objectif est, bien évidemment, de soutenir et de relancer l'économie locale, très impactée par la crise sanitaire.

Principales actions

L'accord départemental de relance 2021-2022 résulte du travail conduit conjointement par le Conseil départemental et la préfecture de Lot-et-Garonne, dans le prolongement du plan de relance national. Mise à mal depuis plus d'un an, l'économie française et lot-et-garonnaise a besoin d'un sérieux coup de pouce pour se remettre à flot. Le plan, décliné au niveau local, doit donc permettre d'amortir le choc causé par la crise sanitaire et de relancer la machine tournant au ralenti depuis plusieurs mois. Collectivité des solidarités humaines et territoriales, le Département a consulté toutes les intercommunalités* du territoire pour connaître et défendre leurs projets. La mise en œuvre rapide d'un tel plan s'appuie nécessairement sur les territoires et sur les projets déjà engagés ou à l'étude. C'est la garantie d'efficacité, d'adaptabilité et de cohésion. Au final, une quarantaine d'actions de plus de 500 000 € ont ainsi été retenues pour leur caractère structurant, dans les champs d'intervention du Conseil départemental. Matures, elles sont de ce fait réalisables rapidement d'ici fin 2022. Ces actions permettront de construire une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

* Ce plan concerne les opérations de plus de 500 000 euros. En parallèle de cet accord départemental de relance, les Établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) sont amenés à signer avec l'État d'ici le 30 juin 2021 des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui définiront, sur les six années à venir, les projets de développement de leur territoire.

Perspectives 2022

Le plan de relance est structuré autour de trois axes : la compétitivité et le dynamisme des secteurs clefs du Lot-et-Garonne ; la transition écologique et la protection de la biodiversité ; la cohésion sociale et territoriale. Il a pour objectif de jouer un effet levier sur la reprise économique et l'emploi, en préparant notre département au rebond d'après-crise.

FOCUS

Soutien aux projets de « relance verte » : aménagements durables du centre-bourg de Castelmoron-sur-Lot ; du Jardin de l'Illet du Magasin des tabacs de Damazan ; de la place de Lagruère ; rénovation énergétique du Centre Samazeuilh à Nérac ; création d'une Maison France Services durable à Penne-d'Agenais et regroupement des écoles et rénovation énergétique à St-Vite.



Les chiffres clés

200 M€ =
4 000 EMPLOIS
SAUVEGARDES

Près de 200 millions d'euros seront investis sur 2 ans (2021-2022) sur l'ensemble du territoire. Selon les indicateurs des économistes, un million d'euros d'investissement public génère de l'activité directe et indirecte pour au moins 20 salariés.

Renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne par un développement équilibré et solidaire des territoires

Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)

Contexte

Le Département a initié en 2020 une opération de définition de sa politique en matière d'Économie sociale et solidaire (ESS). Pour cela, il s'appuie sur l'expertise de la Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire (Cress). Un diagnostic territorial a pu être établi en 2020. La même année, le Département organisait les 1^{ers} États généraux de l'ESS, en prélude à l'adoption en 2021, d'une feuille de route pour la période 2021-27.

Principales actions

Vote de la feuille de route ESS en avril 2021 composée de :

- 17 actions d'animation
- 4 dispositifs financiers
 - soutenir la création d'espaces d'intermédiation et d'innovation territoriale
 - accompagner l'émergence de nouvelles entreprises solidaires
 - soutenir la création de Scop (Société coopérative et participative) / SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) par l'emploi solidaire
 - développer le tourisme durable et social

Perspectives 2022

Lancement du fonds d'épargne 47 pour :

- accompagner les structures de l'ESS dans leurs projets d'investissement
- impliquer les citoyens dans la réalisation de projets « porteurs de sens »
- créer un dispositif expérimental et innovant

Les chiffres clés

124 800 €

de subventions attribués à 12 lauréats de l'appel à projets

54 000 €

attribués au titre des dispositifs financiers pour 5 projets

FOCUS

Les assises de l'ESS ont eu lieu à Damazan le 18 novembre 2021. La journée a été organisée en 2 temps. La matinée a été un moment d'inspiration et de réflexion sur le sujet. L'après-midi, des ateliers participatifs étaient au programme. Plus de 200 personnes ont participé à ces assises et toutes se sont dites satisfaites des échanges de qualité. Cette concertation de tous les acteurs du département a été bénéfique.



Renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne par un développement équilibré et solidaire des territoires

Développer un tourisme durable, authentique et de qualité

Contexte

Le Département œuvre depuis de nombreuses années en faveur d'une véritable économie du tourisme sur son territoire. En effet, dans ce secteur d'activité, une offre diversifiée et qualifiée en terme de slow tourisme notamment, les atouts paysagers et patrimoniaux, l'authenticité des produits locaux, le respect de critères du développement durable pour le bâti, constituent des vecteurs forts d'attractivité.

Principales actions

Cet engagement se formalise par des actions directes de la collectivité (accompagnement technique, animation) et des participations financières au bénéfice de projets publics ou privés. Des dispositifs de subventions portent en particulier sur :

- la création, la modernisation, l'extension d'hébergements ou d'équipements touristiques
- les investissements de sécurisation des établissements hôteliers ou de restauration pour prévenir les risques liés à la Covid 19
- la structuration et l'animation touristique à travers diverses manifestations organisées par des associations ou des communes

En outre, le Département est le membre majeur et unique financeur de l'Agence de développement et de réservation touristique (ADRT, ex. CDT47) qui assure les fonctions de promotion et le lien avec les offices de tourisme.

Perspectives 2022

Élaboration du Schéma d'aménagement touristique durable départemental 2022-2027 résolument tourné vers un tourisme responsable

FOCUS

Le « Tremplin Tourisme » soutient la filière de l'hôtellerie restauration très impactée par la crise sanitaire. Le dispositif est fondé sur une action collaborative menée avec les intercommunalités qui ont délégué au Département la compétence d'octroi d'aide à l'investissement immobilier des entreprises touristiques. Elle permet aux entreprises



d'investir dans la sécurisation des conditions d'accueil et d'exploitation, directement liées aux obligations sanitaires, grâce à un financement conjoint du Département et des EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale).

Les chiffres clés

5 subventions pour des hébergements touristiques pour un montant d'aide de **97 420 €** ayant généré **1 590 000 €** d'investissements

Structuration et animation touristique : **73 011 €** attribués pour le Congrès national ADN Tourisme, Les Confituriades et la Carte aux Trésors

6 subventions d'équipements touristiques pour un montant d'aide de **141 475 €** ayant généré **1 231 000 €** d'investissements

Subventions de fonctionnement de **1 430 000 €** à l'ADRT et de **30 500 €** à diverses associations d'intérêt touristique

Renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne par un développement équilibré et solidaire des territoires

Renforcer l'accompagnement d'une agriculture durable et de qualité

Contexte

L'agriculture est une composante économique essentielle du territoire. Depuis plus de dix ans, le Département accompagne la profession dans sa transition agroécologique en promouvant des systèmes de production ainsi que les produits.

Il soutient les structures œuvrant pour une juste rémunération et la pérennité d'un modèle économique durable : vente directe, circuits courts, agriculture biologique...

Principales actions

- Régime d'aide forfaitaire aux nouveaux installés en agriculture, avec une bonification pour l'agriculture biologique (+ 33%)
- Accompagnement financier d'une association climatologique dont la vocation est d'aider les agriculteurs à s'adapter au changement climatique pour protéger leurs productions
- Accompagnement financier de structures permettant aux agriculteurs d'être responsables écologiquement, performants économiquement et ancrés dans leur territoire
- Accompagnement financier des structures pour mener leurs actions de promotion en direction du grand public
- Accompagnement financier des associations pour aider au développement et à la structuration de la filière bio et obtenir de signes de qualité (Tomate de Marmande)
- Coorganisation d'un évènement avec la filière apicole

Perspectives 2022

- Modification du régime « aide forfaitaire » pour promouvoir et développer l'élevage extensif
- Nouveau régime « d'aide à l'acquisition de mâles reproducteurs de qualité supérieure en race Blonde d'Aquitaine »

Les chiffres clés

5 801 exploitations, dont :
1 065 en bio pour 39 010 ha de SAU
1 302 ayant un signe officiel de qualité (hors bio)
1 285 pratiquant les circuits courts (hors vins)
dont 1 025 en vente directe

70 bénéficiaires de l'aide forfaitaire pour l'installation dont 34 en bio

500 000 € d'aide exceptionnelle aux exploitants sinistrés par l'épisode de gel d'avril

FOCUS

Le contexte sanitaire a nécessité une adaptation de chacun. À la suite des annulations de 2021, des événements hybrides ont vu le jour pour pallier cette situation. Par exemple, le marché au miel n'ayant pas pu se tenir en public, il a été réinventé. Webconférences, vidéos de présentation d'apiculteurs et de professionnels travaillant dans le monde apicole, vidéos de recettes à base de miel... les réseaux sociaux ont pleinement été utilisés.



Poursuivre la modernisation des infrastructures routières et de communication

Rendre le numérique accessible à tous les Lot-et-Garonnais

Contexte

Le Département a très tôt investi dans les infrastructures numériques pour assurer aux Lot-et-Garonnais une égalité dans l'accès aux services numériques, qu'ils habitent en zone urbaine ou en zone rurale. Mais parce que la maîtrise des usages numériques devient un enjeu d'égalité citoyenne et sociale, le Département œuvre également pour une meilleure inclusion numérique de toutes et tous.

Principales actions

Seuls 8 % des foyers avaient accès à la fibre optique en 2018. Ils étaient plus de 50 % fin 2021. Avec le raccordement de 40 000 nouveaux foyers en 2021, l'ambition d'un déploiement terminé en 2024 reste d'actualité.

Mais parce que 2024 peut paraître lointain pour les abonnés inéligibles, le Département et Lot-et-Garonne Numérique continuent de se mobiliser pour renforcer les réseaux existants. À ce titre, le réseau Wifi HD apporte un service de qualité à près de 2 500 foyers, et les déploiements de la 4G se poursuivent grâce à l'implication du Département dans le New Deal Mobile.

Parallèlement, les actions pour une meilleure inclusion numérique des Lot-et-Garonnais se poursuivent : la mise en place des formations les « Jeudis de l'inclusion numérique », le déploiement du Pass Numérique ou les travaux pour favoriser l'émergence d'une filière locale de reconditionnement informatique sont quelques exemples d'actions portées pour rendre le numérique accessible à tous. De même, le Campus Numérique 47 propose des formations et ateliers. Des sessions ouvertes au grand public permettent d'apprendre à utiliser un ordinateur, connaître le fonctionnement d'Internet et ses bons usages, ou encore apprendre à faire les démarches administratives en ligne.

Perspectives 2022

Dépasser 70 % de foyers raccordables à la fibre grâce à la mobilisation de toutes les synergies, publiques et privées, et atteindre 100 % avant fin 2024

FOCUS

La filière de reconditionnement informatique, portée en partenariat avec Tr@nsnuméric, permet de donner une seconde vie au matériel informatique usagé afin d'en faire profiter des familles en difficulté.



Les chiffres clés

plus de
100 000
foyers raccordés à la fibre
fin 2021

39
relais de téléphonie mobile
construits ou en cours de
construction depuis 2018

43
formations organisées
au titre des « Jeudis de
l'Inclusion numérique »

Poursuivre la modernisation des infrastructures routières et de communication

Infrastructures routières et voies navigables

Contexte

Les infrastructures routières et navigables ont bénéficié en 2021 d'un budget global de près de 30 M€ à mettre en œuvre aussi bien sur le réseau routier, cyclable que navigable. C'est une augmentation considérable de 4,5 M€ par rapport au plan initial d'investissement, justifiée par les graves intempéries survenues en début d'année, qui ont impacté 29 routes départementales dont 8 ont été barrées.

Principales actions

Les 16,5 M€ consacrés à la maintenance routière ont permis d'entreprendre la réparation des routes sinistrées et de revêtir 132 km de routes soit 4 % du réseau de 2 950 km. S'y ajoutent plusieurs traverses d'agglomérations prises en maîtrise d'ouvrage communale, dont Armillac, Fumel, Gontaud, St-Jean de Duras, Saint-Sylvestre. La modernisation a concerné la route D 143 de Razimet à l'autoroute A62 ainsi que la voie de Carabelles à Bias (1^{re} tranche) qui prolonge la déviation Sud-Ouest de Villeneuve.

À Agen en partenariat avec la SNCF, le pont du Petit-Colayrac sur la D 813 a été mis en chantier pour être doté d'appareils supportant le convoi du grand carénage de la centrale de Golfech.

Sur le réseau navigable, les crues hivernales ont obstrué des canalets de la Baïse. L'ampleur de l'évènement a nécessité d'interrompre la navigation de mai à novembre, période durant laquelle les agents du Département ont effectué le curage nécessaire. Sur le Lot, l'écluse de St-Vite a été mise en service en avril 2021.

Perspectives 2022

La consultation publique sur le Plan Routes et Déplacements du quotidien débutera en 2022 avec l'objectif d'investir 120 M€ sur les six prochaines années.

Les chiffres clés

Budget 2021

29,967 M€

Nombre d'arrêtés de circulation

182

Nombre de dossiers
de subventions voirie

135

Montants alloués

670 000 €

dont 413 000 € sur le fonds des amendes de police

FOCUS

Le bilan des intempéries est chiffré à 12 M€ programmé sur 2 ans avec l'aide du Fonds national de solidarité de 1,268 M€. La D 414 à Tonneins est un exemple des dégâts (photos avant et après travaux).





ACTION 2021

Garantir la cohésion sociale et les solidarités humaines en Lot-et-Garonne

Lutter contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes

Soutenir les dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violence

Contexte

Le Lot-et-Garonne dispose depuis 2014 d'un protocole de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes dont le Conseil départemental est signataire. Il constitue un réseau de partenaires institutionnels et les différents acteurs impliqués dans l'accueil, le soin, l'accompagnement et le suivi des femmes victimes de violences ainsi que des professionnels (professions de santé, professionnels des domaines de l'insertion et de l'emploi, de la protection sociale, ainsi que des interlocuteurs de proximité). Il fixe pour chacun des engagements au regard de leurs missions et de leurs compétences.

La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité assure l'animation du réseau et tient à jour l'annuaire des partenaires annexé au protocole.

Les objectifs du protocole répondent aux préconisations nationales selon les axes suivants :

Axe 1 : organiser l'action publique pour qu'aucune violence déclarée ne reste sans réponse,

Axe 2 : protéger les victimes,

Axe 3 : mobiliser l'ensemble de la société et former les professionnels.

Le Département est engagé sur les 3 axes, au travers notamment des actions suivantes :

- Accueil, orientation et accompagnement des femmes victimes de violences, par les agents du service social départemental,
- Prise en charge de l'enfant victime directe ou indirecte des violences conjugales, dans le cadre de la mission de protection de l'enfance,
- Co-financement avec l'État (crédit FIPD-Fonds interministériel de prévention de la délinquance) de 3 postes d'intervenants social en gendarmerie,
- Relais des campagnes d'information sur les violences faites aux femmes,
- Sensibilisation et formation des travailleurs sociaux à la prise en compte de cette problématique.

Par ailleurs, le Département, par le biais d'attribution de subventions ou de dotations, apporte son soutien à plusieurs dispositifs de prise en charge ou d'accompagnement des femmes victimes de violence.

Perspectives 2022

Le Département maintient intégralement les actions mises en œuvre, tant dans sa participation aux différentes instances de pilotage que les financements jusqu'à présent accordés.

FOCUS

Habitayls s'est engagé dans la lutte contre les violences conjugales en dédiant 12 appartements, répartis sur tout le territoire, constituant un hébergement intermédiaire entre la période d'accueil d'urgence et l'installation de la victime dans un logement pérenne.

Afin que les loyers soient intégralement pris en charge, Habitayls a fait appel à plusieurs co-financeurs, dont le Département, qui s'est engagé à financer le dispositif à hauteur de 10 000 € pour la première année d'installation.

Les chiffres clés

Dispositif ISG :

Contribution du Département au
financement de 3 postes : **30 000 €**

480 saisines tous
secteurs confondus

Subventions aux
associations d'aide et
d'accompagnement aux
victimes de violences
conjugales : **16 500 €**

Dotations des centres
d'hébergement et de
réinsertion sociale pour
l'accueil de femmes avec
enfants : **237 461 €**

Lutter contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes

Amplifier les actions et mesures visant à lutter contre les discriminations au sein du Conseil départemental

Contexte

L'égalité et la lutte contre les discriminations sont une priorité affichée dans le cadre du mandat en cours. Cette volonté se traduit notamment par le déploiement d'actions à destination des agents de la collectivité. Le plan d'action interne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a été adopté en session plénière le 16 avril 2021.

Principales actions

- Égalité entre les femmes et les hommes :
 - Finalisation et adoption du plan triennal pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en session plénière de l'Assemblée puis en comité technique : il comprend 6 grands axes, 16 objectifs et 51 actions.
 - Création d'une mission dédiée à l'égalité professionnelle au sein de la DRHDS.
 - Mise en place d'une campagne de sensibilisation interne contre les violences faites aux femmes.
- Lutte contre les discriminations liées à l'état de santé et/ou à la situation de handicap :
 - Participation de la collectivité à l'évènement Duoday en novembre 2021 : découverte des métiers de la collectivité par des personnes en situation de handicap pour favoriser leur insertion professionnelle.
 - Mise en œuvre du dispositif d'accompagnement au maintien et retour en emploi des agents de la collectivité (AMaRE).

Perspectives 2022

- Recrutement d'une chargée de mission dédiée afin de poursuivre les actions du plan égalité Femme/Homme.
- Convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les chiffres clés

40 000 €
pour promouvoir l'égalité professionnelle

16 agents
accompagnés

8 conventions d'immersion/reclassement
signées dans le cadre du dispositif de
retour en emploi.

FOCUS

Duoday 2021 : la collectivité a enregistré une forte mobilisation. Sur les 14 propositions de duo émanant des agents de la collectivité, 8 binômes ont pu être constitués. À l'issue de cette journée, un participant a été recruté en contrat par la collectivité.



Permettre l'insertion des personnes en difficulté

Mettre en œuvre le plan contre la pauvreté en Lot-et-Garonne

Contexte

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en 2018 repose sur une contractualisation entre l'État et les Départements. En Lot-et-Garonne, cette contractualisation initiale de 3 ans (2019 à 2021) a été prolongée jusqu'en 2022. L'évaluation annuelle conditionne le versement des crédits pour l'année suivante.

Principales actions

Les actions socles ont permis un accueil du public au plus près des territoires. Plus de 3 200 accès aux formations pour les professionnels pour mieux informer le public sur ses droits.

Un taux d'orientation de 96 % des personnes au rSa et un accompagnement global qui donne des résultats malgré la crise Covid.

Le démarrage d'une nouvelle action d'accompagnement vers et dans l'emploi. Le renouvellement de la mesure cumul rSa et activité. Le développement d'événements portés par Job47 avec et pour les entreprises.

Les actions à l'initiative du Département portent ainsi sur la lutte contre les expulsions locatives et le maintien dans le logement, l'accès aux soins et la redynamisation des publics les plus fragiles.



Perspectives 2022

- Réflexion autour des différents lieux d'accueils et de permanences des partenaires et des services du Département, de la mobilisation de services itinérants type France-services. Objectif : mieux mailler le territoire
- Création de 2 postes de référents « travailleurs saisonniers » et « travailleurs indépendants ». Objectifs : mieux accompagner et améliorer le retour à l'emploi
- Organisation de trois formations-actions sur la thématique du Développement social local

FOCUS

Une formation interinstitutionnelle et pluridisciplinaire de sensibilisation au Développement social local (DSL) a intégré des personnes accompagnées. L'objectif est d'associer tous les acteurs du territoire autour d'un projet

Les chiffres clés

8 mesures socles et 3 mesures
à l'initiative du Département

44 920 personnes accueillies

2 464 personnes accompagnées sur une
mesure socio-professionnelle

Permettre l'insertion des personnes en difficulté

Renforcer l'application des mesures préconisées dans le cadre de la mission « pour un juste droit »

Contexte

Le Pôle rSa (Revenue de solidarité active) et contentieux constitue la « porte d'entrée » des bénéficiaires du rSa dans le dispositif, préalablement à leur orientation. Il veille à l'application du juste droit et gère l'ensemble des contestations relatives au droit rSa.

Principales actions

- La dématérialisation des projets d'orientation contractualisés signés avec les bénéficiaires du rSa a été déployée dans les Centres médico-sociaux (CMS). Cette innovation, qui a fluidifié et sécurisé les procédures, a constitué un gain de temps pour tous et la délivrance d'un accompagnement dès l'entrée dans le rSa.
- La convention de gestion du rSa a été renégociée avec la Caisse d'allocations familiales (Caf). Elle prévoit désormais la tenue de comités de pilotage ainsi que de rencontres techniques régulières.
- L'écriture du règlement départemental du rSa qui prévoit entre autres le repérage des bénéficiaires du rSa pouvant faire valoir en priorité des droits auprès de Pôle emploi, la modification du dispositif de sanctions et l'étude des demandes de remise de dette.
- Afin de répondre aux difficultés récurrentes de recrutement de main-d'œuvre de certains secteurs (agricoles / industrie / agroalimentaire / industrie hôtelière), le Département a poursuivi son expérimentation du cumul du rSa avec un revenu saisonnier, jusqu'en décembre 2025.
- Les marchés publics du Département comportent une clause sociale. Objectifs : obliger le prestataire à faire appel à des personnes en insertion professionnelle sur certaines missions (notamment des personnes au rSa).

FOCUS

Le Conseil départemental est désormais représenté au sein de la commission fraude de la Caisse d'allocations familiales.



Perspectives 2022

Mise en œuvre opérationnelle et évaluation des modifications introduites par le règlement départemental du rSa.

Les chiffres clés

10 730 bénéficiaires du rSa
au 31 décembre 2021

108 allocataires du rSa
+ Revenu d'activité

Protéger les enfants en danger

Protection de l'enfance -1/2

Contexte

La Direction Enfance Famille a connu un réel « contre coup » de la période de crise sanitaire. En effet, les périodes de confinement avaient entraîné une baisse des signalements mais également des placements d'enfants.

Outre le nombre d'informations préoccupantes qui a augmenté de près de 18 % en 2021 par rapport à 2020, le nombre d'enfants confiés a augmenté de + 4,2 % sur l'année.

Ces éléments obligent à adapter les moyens dévolus à cette politique et l'année 2021 a été particulièrement consacrée à l'élaboration de plusieurs documents cadres.

Principales actions

• SCHÉMA DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

L'année 2021 a été marquée par l'élaboration du schéma de prévention et de protection de l'enfance. Ce travail a fortement mobilisé non seulement l'équipe de la Direction Enfance-Famille mais également celles de la Protection maternelle et infantile (PMI) ainsi que tous les partenaires intervenant dans cette politique (Éducation nationale, justice, secteur associatif...).

Adopté en novembre 2021, il établit les grandes orientations de la politique départementale pour les cinq années à venir.

Pragmatique, axé sur les réalités et les besoins du territoire, il a pour objectif de proposer un cadre

structurant, avec quatre grandes orientations qui guident sa mise en œuvre :

1. agir au plus tôt,
2. anticiper et s'adapter en permanence,
3. donner la certitude d'un avenir,
4. mutualiser les efforts

Pour déployer cette politique publique et partagée, le Département s'appuie sur l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE) pour suivre la mise en œuvre des actions et les évaluer. L'ODPE a été installé en septembre 2021 et une chargée de mission a été recrutée pour son animation.



• DÉVELOPPER LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DANS UN CADRE FAMILIAL

L'accueil familial est le premier mode d'accueil des mineurs et jeunes majeurs relevant d'une mesure de protection en Lot-et-Garonne (71 %). Au 31 décembre 2021, 541 mineurs et jeunes majeurs sont accueillis chez un assistant familial. Ce dispositif d'accueil connaît au plan local et national une lente érosion liée à la diminution du nombre de candidats à l'agrément et la complexité des profils des jeunes accueillis. Une campagne de communication spécifique est envisagée pour valoriser ce métier et relancer son attractivité mais elle sera dépendante des évolutions législatives annoncées pour 2022.

Protéger les enfants en danger

Protection de l'enfance -2/2



Les chiffres clés

Au 31 décembre 2021, **2 345** jeunes âgés de 0 à 21 ans bénéficient d'au moins 1 mesure relevant de la protection de l'enfance

Le nombre de mineurs représente **95 %** du nombre total

768 mineurs et **92** majeurs sont confiés au Département par décision de justice et placés soit en établissement ou lieu de vie, soit en famille d'accueil

95 % des enfants sont placés en Lot-et-Garonne

La cellule de recueil des informations préoccupantes a enregistré **906** signalements (+ 18 % par rapport à 2020) dont le tiers provient des services de justice

Perspectives 2022

Le Département a engagé des échanges avec les services de l'État et de l'Agence régionale de santé (ARS) pour envisager la signature d'un contrat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de la protection de l'enfance. Cette contractualisation sera directement en lien avec le schéma adopté et devrait permettre la mise en œuvre de plusieurs actions qui y sont prévues.

FOCUS

En complément du schéma, le Département a adopté en novembre 2021 un plan d'action en 5 axes visant à renforcer les moyens dédiés à la Direction Enfance-Famille (Def) à hauteur d'un million d'euros :

Axe n°1 : Renforcer et sécuriser les moyens humains de la Def

Axe n°2 : Augmenter le nombre de places adaptées pour accueillir les enfants confiés en Lot-et-Garonne

Axe n°3 : Améliorer l'organisation et le fonctionnement

Axe n°4 : Accompagner les agents dans l'évolution de leurs pratiques professionnelles

Axe 5 : Améliorer la communication et le management

Protéger les enfants en danger

Moderniser le foyer de l'enfance Balade

Contexte

Situé sur la commune de Pont-du-Casse, le foyer départemental de l'enfance « Balade », Feb, est la pierre angulaire du dispositif de protection de l'enfance dans le département. Il est organisé pour accueillir en urgence 24h/24 et 365j/an, jusqu'à 72 mineurs en danger à la suite d'une décision administrative ou judiciaire.

Un travail de fond avec les équipes est actuellement en cours pour réhabiliter les bâtiments dédiés à l'hébergement des enfants pour améliorer leur environnement de vie et optimiser les conditions de travail des professionnels.

Ce projet, mené en étroite collaboration entre le Département et le Feb, a vu sa programmation validée en juin 2021. Les travaux, d'une durée d'un an, devraient débuter au printemps 2023.

Le Foyer d'enfance Balade (Feb) comporte :

- une unité d'hébergement d'accueil d'urgence en internat de 14 places maximum pour des adolescents de 12 à 18 ans ;
- un service de placement familial de 20 familles et de 40 places pour enfants ;
- et une unité de mineurs non accompagnés de 4 places.

Le projet immobilier consiste en la restructuration, l'extension et la mise en conformité du site pour répondre aux nouveaux besoins de l'établissement. Le montant de l'opération est estimé à 2 M€.

Les chiffres clés

182 000 €

de subvention soit 11 % du projet d'investissement

FOCUS

La restructuration du Feb est basée sur la réalisation des travaux en site non occupé afin qu'ils soient exécutés en totale sécurité pour les usagers et dans un délai optimal. L'expatriation de l'activité du foyer dans son intégralité vers un autre site est possible grâce à un partenariat exceptionnel avec l'hôpital de la Candélie.



Principales actions

Le programme mis au point en concertation avec les occupants vise à moderniser le fonctionnement de l'établissement, le mettre aux normes de sécurité incendie et d'accessibilité, à adapter les locaux à l'accueil des familles et des enfants de tout âge y compris en cas de situation d'urgence. 78 places seront créées par des travaux de rénovation et d'agrandissement des installations.

Perspectives 2022

- Études de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises entre juin et décembre 2022
- Déménagement du Feb en avril 2023
- Début des travaux prévisionnel en juin 2023

Adapter les services aux familles

Adapter les services aux familles aux nouveaux besoins des Lot-et-Garonnais

Contexte

L'année 2021 a été marquée, pour les services de la Protection maternelle et infantile, par plusieurs actions assurées en parallèle des missions quotidiennes :

- Le renouvellement du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) copiloté par la Caisse d'allocation familiales, l'État et le Département ;
- La participation à l'élaboration du schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance ;
- La campagne de vaccination anti-Covid 19.

Concernant le SDSF, il a été renouvelé pour la période 2021-2025 et sa signature élargie à 32 partenaires. Il a été construit autour de 2 enjeux : celui de « faciliter les parcours de vie des familles » et celui « d'organiser les politiques et de renforcer les partenariats sur les territoires ».

Principales actions

La PMI a maintenu l'intégralité de ses missions au cours de l'année.

Concernant la mise en œuvre du SDSF, deux actions ont été particulièrement développées :

1. La mission Handiparentalité : état des lieux sur l'ensemble du territoire afin de prévoir une organisation opérationnelle à proposer aux parents porteurs de handicap
2. L'information de l'ensemble des acteurs des services aux familles sur l'importance des 1 000 premiers jours

Perspectives 2022

Signature de la Stratégie Prévention Protection de l'Enfance : contractualisation avec l'État pour renforcer notamment les actions de terrain de la PMI auprès de la population (consultations de nourrissons, visites à domicile de sages-femmes et de puéricultrices, bilans en école maternelle, entretiens pré et post-nataux).

FOCUS

Campagne de vaccination anti-Covid 19

La campagne de vaccination a été organisée à la fois au sein d'établissements pour personnes âgées (résidences autonomie) ou personnes handicapées (foyers de vie) mais également au plus près des personnes âgées à domicile grâce à la mobilisation d'un « vaccibus ».

Cette campagne a mobilisé des secrétaires, des infirmières et puéricultrices, des médecins mais aussi d'autres agents départementaux de diverses directions qui se sont portés volontaires.

2 514 doses de vaccins anti-Covid 19 administrées

76 séances de vaccination



Les chiffres clés

4 743 consultations infantiles (médecin et puéricultrice) pour **2 151** enfants

1 269 consultations puéricultrice et **2 593** visites à domicile pour **949** enfants

281 EPP (Entretien prénatal précoce) par sage-femme PMI

2 256 bilans de santé en école maternelle

533 consultations assurées par le centre de santé sexuelle pour **359** personnes / **498** consultations en conseil conjugal ou planification pour **347** personnes / **106** actions collectives en établissements

1 906 places dans les Établissements jeunes enfants / **1 285** assistants maternels et **394** assistants familiaux soit **4 652** et **804** places / **851** visites à domicile chez ces professionnels.

Développer l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Renforcer et adapter notre soutien à la politique du maintien à domicile

Contexte

L'année 2021 a été une année charnière pour le secteur du maintien à domicile. Face à la pénurie de personnels d'intervention (aide à domicile, auxiliaire de vie) pour répondre aux besoins toujours plus importants de la population âgée notamment pour rester le plus longtemps possible dans leur milieu naturel de vie, il était attendu au plan national des mesures fortes pour revaloriser ces métiers.

Ainsi le Département a travaillé en étroite collaboration avec toutes les associations et fédérations du territoire pour la mise en œuvre de l'avenant 43 de la convention collective de la branche aide à domicile qui devait intégrer des mesures salariales plus favorables à ces personnels.

Principales actions

Autre action significative de la collectivité en matière de maintien à domicile en 2021 : accélérer et fluidifier les délais d'instruction de l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) à domicile. Historiquement l'équipe médico-sociale départementale composée de 12 assistantes sociales et de 6 infirmières réalisaient 2 visites à domicile avant de proposer un plan d'aide à l'utilisateur.

Depuis 2021, un seul rendez-vous est planifié pour évaluer l'ensemble des besoins de la personne. Après une phase d'expérimentation et de formation des agents cette nouvelle procédure permet d'être plus réactif dans la réponse apportée à la personne en perte d'autonomie et à son entourage.

FOCUS

Dès la parution, au cours de l'été, de toutes les dispositions légales et réglementaires permettant de mettre en œuvre ces mesures, le Département a sollicité les services d'aide à domicile concernés pour travailler sur les dispositions propres à chacune d'elle afin de concentrer les efforts auprès des agents au contact des usagers.

Les propositions des associations ont été analysées de façon approfondie par les services et par un cabinet spécialisé en finances du secteur médico-social. Des liens réguliers ont également été noués avec les services de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour connaître le niveau de cofinancement de ces nouvelles mesures.

À l'issue de toutes ces phases de concertation et d'analyse, la collectivité a apporté un soutien sans précédent aux associations d'aide à domicile pour leur permettre d'offrir à leurs salariés de meilleures conditions salariales. Près de 5 millions d'euros ont été engagés par le Département.

Dans un souci d'équité, il a également intégré des aides en faveur des salariés des autres services d'aide à domicile non assujettis à la convention collective de branche.

Ainsi tous les services d'aide à domicile implantés sur le département ont vu leur financement évoluer de plus de 20 %.



Développer l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Développer les modes d'hébergement en autonomie : l'habitat partagé

Contexte

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé à taille humaine, qui leur permet de vivre chez elles sans être seules, à proximité des services et commerces essentiels. Avec le soutien du porteur de projet qui perçoit une Aide à la vie partagée (AVP) versée par le Département, elles élaborent un projet de vie sociale et partagé qui prévoit l'animation et la régulation du vivre ensemble et leur participation à la vie sociale de la commune.



Principales actions

- Information et sensibilisation des acteurs : rencontres territoriales de l'habitat partagé organisées avec le réseau national de l'Habitat partagé et accompagné (réseau Hapa) de soutien aux porteurs de projets
- Lancement d'un diagnostic habitat inclusif dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme départemental de l'habitat
- Lancement d'un appel à projets pour générer, au moyen d'aides à l'ingénierie et/ou à l'investissement - soit une enveloppe financière d'1 M€ - une offre de 80 à 100 logements inclusifs dans des habitats répartis sur le territoire et répondant aux critères légaux.

Perspectives 2022

- Création du dispositif Aide à la vie partagée au sein du règlement départemental d'aide sociale
- Détermination des lauréats de l'appel à projets du Département

FOCUS

Ouverture de 3 habitats inclusifs accueillant des personnes handicapées grâce à un partenariat Agence régionale de santé (ARS) / Département.

- Appart +, projet porté par l'Algeei, Vitalliance et l'Association de parents à Laroque-Timbaut : 8 logements pour jeunes adultes handicapés atteints de troubles autistiques
- Familles gouvernantes, projet porté par l'Udaf, le CHS La Candellie et l'ADMR à Agen et Villeneuve-sur-Lot : 12 logements pour personnes handicapées atteintes de troubles psychiques
- Villa Milane, projet porté par la SAS Cap'Solidarité (Esus) Le club des six à Virazeil : 6 logements pour personnes handicapées

L'ARS attribue au porteur de projet un « forfait habitat inclusif » qui finance les dépenses d'animation du projet de vie sociale et partagée. Le Département verse aux colocataires la prestation de compensation du handicap qui finance leur accompagnement médico-social individuel.

Développer l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Étendre aux Ehpad le dispositif « Du 47 dans nos assiettes »

Contexte

Fort du succès du programme dans les collèges, le Département a décidé d'élargir celui-ci aux résidents des 20 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) publics du Lot-et-Garonne. À travers la signature d'une convention de partenariat entre chaque Ehpad et la collectivité, le Département s'engage à accompagner ces derniers et le Groupement de commande (GCSMS) des Ehpad dans une démarche d'amélioration des repas servis aux résidents et de répondre ainsi à un impératif de santé publique. L'objectif est également de faire bénéficier les producteurs locaux de nouveaux débouchés en leur donnant accès, soit directement, soit grâce à des acteurs locaux de la distribution, à ce nouveau marché.

Principales actions

- Passation des marchés de denrées alimentaires
- Passation du marché de fruits et légumes développant les produits bio et les produits de 4^e gamme

Perspectives 2022

- Passation des marchés en augmentant la part des produits locaux et bio (loi Egalim)
- Mener un test par trimestre
- Proposer des animations avec les producteurs titulaires du marché
- Animation du réseau de cuisiniers

Les chiffres clés

2 tests auprès des convives et de la production



FOCUS

Un test de consommation a eu lieu au Foyer Mont Clair qui accueille des adultes déficients mentaux. Voici les résultats :

- Peu de déchets alimentaires
- Sur les périodes observées : 58 % de produits locaux et 34 % de produits biologiques
- Coût moyen des denrées alimentaires pour tous les repas de la journée : environ 5€



Développer l'autonomie des personnes âgées et personnes en situation de handicap

Un Département inclusif

Contexte

Le Département s'est engagé depuis 2018 dans la démarche « des territoires 100 % inclusifs » par la mise en œuvre de diverses actions en faveur des personnes handicapées et de leur famille. Certaines relèvent de la seule compétence du Département, comme la prestation de compensation du handicap, d'autres sont portées de manière partenariale avec les acteurs locaux en charge de la déclinaison des politiques du handicap.

Principales actions

Cette dynamique inclusive est confortée par la feuille de route stratégique et opérationnelle signée entre le Département et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Elle se veut être l'expression de la politique de l'autonomie du département et vise notamment à améliorer la qualité et faciliter les relations avec les personnes et à accompagner les parcours.

Pour accompagner les projets de vie de devenir parents et d'assurer pleinement ce rôle, le Département s'est associé à la Caisse d'allocations familiales pour consolider la position des pôles ressources handicap et initier le projet d'Handiparentalité, dans le cadre du schéma départemental des services aux familles. En complément, le Département et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ont mis en place la Prestation de compensation du handicap (PCH) parentalité dès le 1^{er} janvier 2021. Elle est destinée à financer la présence d'une aide humaine auprès du parent handicapé et des équipements nécessaires à l'arrivée de l'enfant.

La PCH mutualisée a permis de concrétiser deux projets d'habitat inclusif sur le département. Quatre jeunes autistes, précédemment admis au titre de l'amendement Creton dans une structure spécialisée pour enfants, vivent désormais en colocation à Laroque-Timbaut et six personnes adultes sont accueillies sur ce même mode de vie à Virazeil.

Le déploiement de la démarche des « communautés d'accompagnement 360° » s'est poursuivie afin d'apporter une réponse inconditionnelle aux besoins des personnes et de leurs familles. Les équipes de proximité s'efforcent de développer des solutions d'accueil et d'accompagnement adaptés par la mobilisation d'acteurs du territoire du milieu spécialisé (établissements et services médico-sociaux) et du milieu ordinaire (hôpitaux, écoles, entreprises, loisirs...).

FOCUS

Le Lot-et-Garonne a été retenu pour développer, à titre expérimental, le recours à l'expertise des personnes en situation de handicap. Ce projet dénommé « EPOP », auquel s'associe le Département, est porté par l'Adapt de Virazeil. Il vise à massifier le recours aux interventions par les pairs afin de créer une véritable offre de services et d'expertise d'usage dans tous les domaines de la vie courante (logement, emploi, famille...). Des formations sont en cours auprès de professionnels du médico-social et des intervenants pairs (personne concernée par un handicap).

Perspectives 2022

La pérennité de ce dispositif devrait être officialisée par voie conventionnelle courant 2022. Il contribuera à la consolidation d'une coopération territoriale renforcée.



ACTION 2021

Offrir des services publics de qualité à l'ensemble des Lot-et-Garonnais

Garantir le maillage territorial des services départementaux de proximité et simplifier les démarches administratives

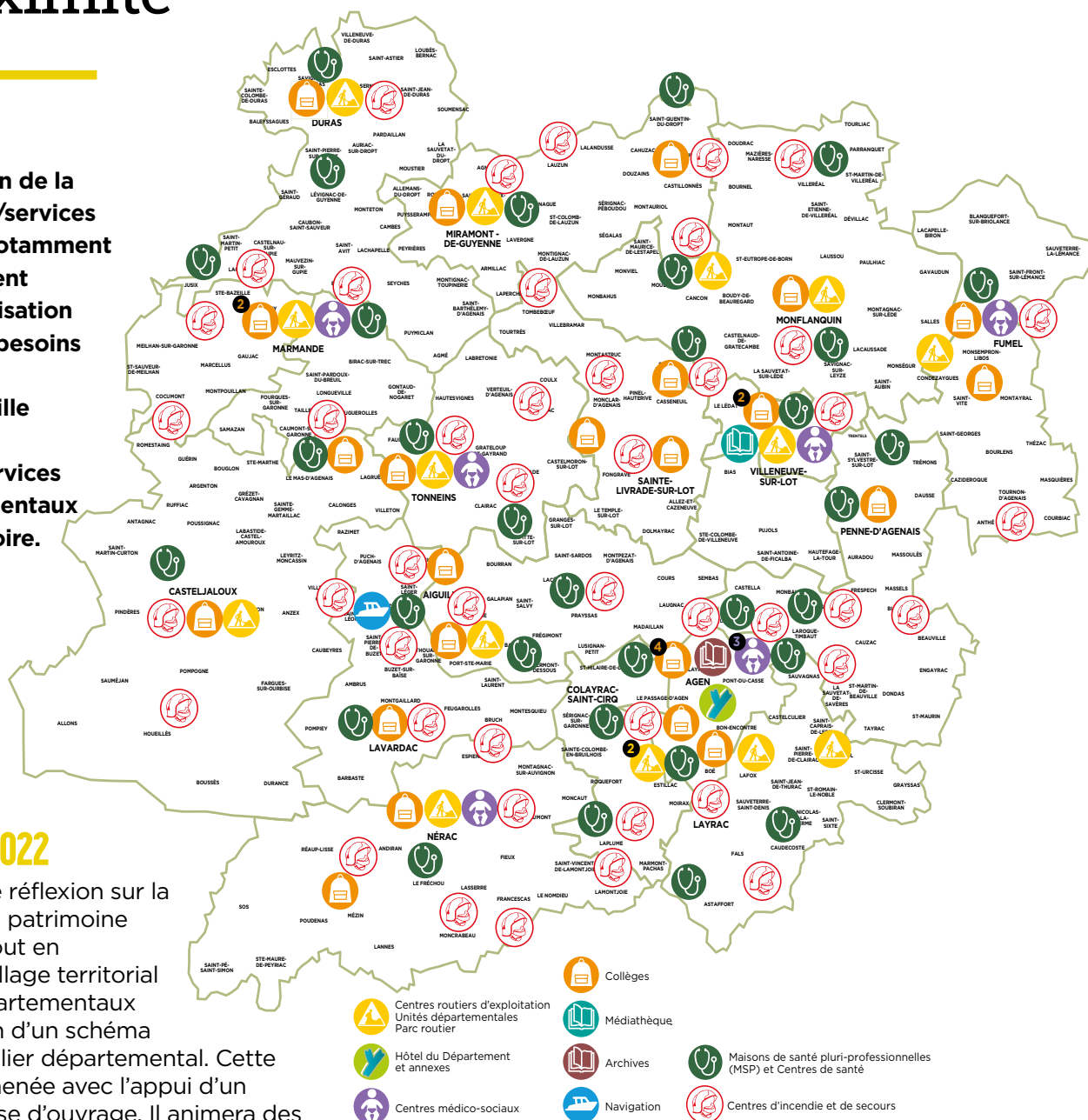
Garantir la présence des services publics de proximité

Contexte

Face à l'évolution de la relation usagers/services publics du fait notamment du développement de la dématérialisation et de nouveaux besoins territoriaux, le Département veille à maintenir une présence des services publics départementaux sur tout le territoire.

Perspectives 2022

Lancement d'une réflexion sur la rationalisation du patrimoine départemental tout en renforçant le maillage territorial des services départementaux avec l'élaboration d'un schéma directeur immobilier départemental. Cette démarche sera menée avec l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Il animera des ateliers pour identifier différents scénarios d'évolution des sites départementaux afin de renforcer le maillage de proximité et engager des programmes de travaux adaptés aux missions et enjeux de service public départemental.



Les chiffres clés

Implantation du Département sur le territoire :
89 sites ou immeubles départementaux et 28 collèges

Garantir le maillage territorial des services départementaux de proximité et simplifier les démarches administratives

Développer la e-administration, en complément de l'administration de proximité

Contexte

Notre collectivité se saisit pleinement des enjeux de l'e-administration. Le Département s'attache toutefois à ce que cette numérisation ne vienne pas se substituer à l'administration de proximité. Des parcours de formation sont mis en place pour accompagner les usagers vers une meilleure autonomie numérique. Les usagers en difficulté font l'objet d'un suivi personnalisé par nos conseillers numériques.

Principales actions

Dans le respect du maintien des services de proximité, la dématérialisation se poursuit. On note tout particulièrement :

- la dématérialisation des demandes de subventions pour les associations et les comités sportifs,
- la mise en œuvre de la gestion des projets du budget participatif citoyen et une interaction améliorée avec les porteurs de projets,
- la mise en place de nouveaux outils dématérialisés pour améliorer le fonctionnement des collèges et fluidifier la relation avec les services départementaux,
- la mise en œuvre de protocoles automatisés avec Pôle emploi et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) pour optimiser la gestion du Revenu de solidarité active (rSa).

Parallèlement, un important travail a été mené pour accompagner les usagers en difficulté dans la réalisation de démarches en ligne : mise en place des conseillers numériques, prescription de chèques « Pass Numérique », tenues d'ateliers de sensibilisation ou la mise en place des « Jeudis de l'inclusion numérique ».

Perspectives 2022

Poursuite de la dématérialisation des demandes de subventions, des projets d'orientation contractualisés établis dans le cadre du rSa.



Les chiffres clés

38 136 votes numériques (60 %) pour le choix des projets lauréats du Budget participatif citoyen

30% des associations sportives inscrites sur la plateforme de dématérialisation des demandes de subventions

FOCUS

Le « Pass Numérique » donne la possibilité aux personnes les plus éloignées du numérique d'accéder gratuitement à un parcours de formation.

Pour en savoir plus :
www.lotetgaronne.fr/inclusion-numerique

Renforcer la couverture médicale du Lot-et-Garonne

Achever la couverture de toutes les aires de santé par des MSP

Contexte

L'accès aux soins est l'une des préoccupations n°1 des Français et des Lot-et-Garonnais. Il devient en effet de plus en plus difficile de trouver un médecin généraliste ou un spécialiste. C'est pourquoi, même si le sujet relève de la compétence de l'État et non de la sienne, depuis une dizaine d'années, le Département multiplie les opérations concrètes pour lutter contre les déserts médicaux. En partenariat avec la Préfecture et l'Agence régionale de santé (ARS), il a ainsi créé, en décembre 2009, la Commission départementale pour la démographie médicale (Coddem). Les actions mises en place sont souvent citées en exemple au niveau national. Elles limitent, ou ralentissent, tout au moins, la désertification massive du territoire.

Les chiffres clés

12 MSP publiques en fonctionnement sur **25** sites ouverts
dont **2** MSP ouvertes en 2021 (Agen-Donnefort et Fumel)

7 Centres de santé (CDS) en
fonctionnement sur **8** sites (dont
Fumel associant MSP et CDS)

3 MSP privées en
fonctionnement

FOCUS

Le régime d'aide à la création de MSP.
L'enveloppe 2010 /2019 était de 2,7 K€. La
dépense réalisée pour 20 structures a été
de 2,1 K€. L'enveloppe 2020/2025 est de
793 000 €. À l'heure actuelle, la dépense
est de 392 171 € pour 3 structures.

Principales actions

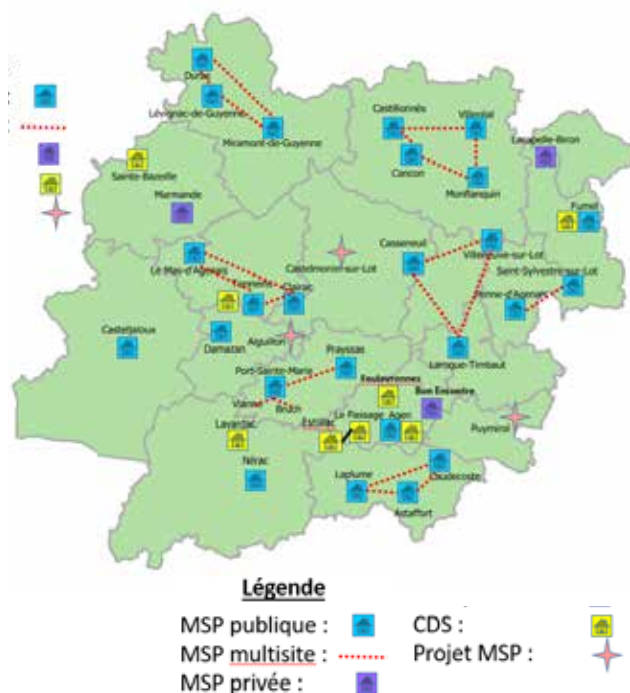
Le plan d'équipement du territoire en Maisons de santé pluriprofessionnelles a été lancé en 2010. La 1^{re} MSP a ouvert le 29 juin 2013 à Duras/Lévignac et la dernière à Fumel le 29 mai 2021.

Le Département accompagne les projets et apporte un soutien à l'ingénierie : projet de santé des professionnels / projet architectural et plan de financement des EPCI.

Il existe également un régime d'aide « Création de MSP.

Perspectives 2022

- Faire évoluer le régime d'aide « Extension de MSP / Extension de CDS ».
- Couvrir le Marmandais, le territoire Lot-et-Tolzac et Puymirol / Beauville.



Renforcer la couverture médicale du Lot-et-Garonne

Adapter les infrastructures médicales de proximité et attirer de nouveaux professionnels

Contexte

L'activité des Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) est variable selon les territoires, projets, équipes et recrutements. Aussi, le Département a créé un régime d'aide afin de soutenir les projets d'extension portés par les EPCI dans le but d'accueillir de nouveaux médecins (extension du bâtiment existant, création d'une antenne), de disposer d'une salle de consultation en antenne d'un centre de santé ou de disposer d'une salle de télé-médecine.



Principales actions

Elargissement du régime d'aide départemental par :

- Aide aux extensions de MSP
- Aide à l'installation de médecins généralistes en ZAC
- Aide à la formation de maître de stage

Réflexion sur le soutien apporté aux centres de santé. Ce soutien est conditionné à l'inscription dans un projet territorial de santé, à l'accord de l'EPCI concerné et à une validation en Coddem.

Perspectives 2022

- Conforter le travail avec les EPCI via les conférences de territoire
- Repositionner la Coddem dans sa mission première d'instance départementale de concertation et de décision pour la démographie médicale et relancer la séance annuelle en plénière
- Élargir le régime d'aide aux extensions de MSP aux extensions de CDS
- Lancer un régime d'aide expérimental pour la e-santé
- Doter la mission « démographie médicale » de moyens ad hoc et mettre en place une véritable dynamique concertée en matière d'attractivité territoriale

FOCUS

Les professionnels de santé, élus, techniciens et usagers de la Communauté de communes Bastide en Haut Agenais Périgord (43 communes/674 km² /17 400hab) travaillent depuis quasiment 10 ans pour fédérer et consolider l'offre territoriale de soins autour de la MSP multisite « santé4 » et son projet de santé unique partagé par 4 MSP (Monflanquin, Cancon, Villereal et Castillonnes en cours de construction). Au total : 8 médecins généralistes, 1 sage-femme, 37 auxiliaires médicaux, le réseau des Aides à domicile en milieu rural (ADMR) et l'équipe mixte psycho-rééducative au sein de la MSP de Monflanquin. L'intervention du Département a contribué au classement de ce territoire en zone d'intervention prioritaire (ZIP) lui permettant ainsi de bénéficier des aides de l'État dont disposaient déjà les territoires limitrophes. Ce projet a vu le jour grâce au Département qui a renforcé et adapté ses aides. Objectif : étoffer les équipes médicales.

Les chiffres clés

600 000 €

d'aide aux extensions de MSP

200 000 €

d'aide à l'installation de médecins généralistes en ZAC

100 000 €

d'aide à la formation de maître de stage

Maintenir des services de sécurité de proximité et de qualité

Assurer la présence des services de sécurité civile sur tous les territoires

Contexte

Avec plus de 16,1 M€ de contributions, le Département est, de loin, le premier financeur du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Il s'agit de préserver la qualité du service, la performance des installations et d'offrir un cadre de travail agréable et confortable aux sapeurs-pompiers. 44 casernes maillent parfaitement le territoire, ce qui garantit des délais d'intervention inférieurs à 20 minutes. La protection des biens et des personnes est une des priorités du Département de longue date. La collectivité a, depuis 2014, entièrement rénové les casernes dans le cadre d'un bail emphytéotique.

Principales actions

- Participation à la campagne de recrutements de sapeurs-pompiers volontaires
- Rénovation et inauguration de la caserne de sapeurs-pompiers de Miramont-de-Guyenne

Perspectives 2022

- Poursuivre la rénovation des centres de secours
- Poursuivre la remise de véhicules de secours et d'assistance au Sdis

Les chiffres clés

31 casernes de sapeurs-pompiers rénovées ou reconstruites depuis 2008

23 000 interventions par an en moyenne

220 sapeurs-pompiers professionnels

1 215 Sapeurs-pompiers volontaires

93 personnels du Service de santé et de secours médical (SSSM)

435 véhicules d'intervention

FOCUS

Le nouveau centre d'incendie et de secours intercommunal de Miramont-de-Guyenne a été inauguré le 17 septembre. Les soldats du feu (femmes et hommes) évoluent désormais dans une caserne flambant neuve, spacieuse (620 m²) et fonctionnelle.

Les travaux ont été financés par le Département à hauteur de 222 000 €, le Sdis (Service départemental d'incendie et de secours) et les communes dépendant de ce centre de secours. Montant total du projet : 770 000 €.





ACTION 2021

Favoriser une ruralité vivante et moderne

Revitaliser les bourgs-centres

Mobiliser les régimes d'aide du Département, les dispositifs de la Banque des Territoires et l'ingénierie départementale (AT 47)

Contexte

Le Département, partenaire historique des communes, s'inscrit comme un acteur de premier plan en termes d'accompagnement des communes et intercommunalités. Engagé auprès des projets des territoires, ruraux comme plus urbains, il met en œuvre, dans une démarche de transition écologique, une politique d'aides financières et techniques qui répond aux enjeux de développement du 21^e siècle.

Principales actions

- 3 EPCI accompagnés par l'Assistance technique départementale (AT47) pour une étude stratégique de revitalisation du territoire. Cette étude permettra de décliner en actions concrètes une stratégie communautaire de revitalisation des centres-bourgs élaborée dans le cadre de l'AT47.
- Signature d'une convention de partenariat avec la Banque des Territoires (BDT) pour l'intermédiation de ses financements des études conduites dans les communes bénéficiaires du programme « Petites villes de demain ». Ce sont ainsi 77 580 € de crédits d'études BDT qui se sont ajoutés aux moyens du Département déployés dans le cadre du programme Petites villes de demain (PVD) pour revitaliser les territoires.
- 28 communes accompagnées par l'AT47 pour des études opérationnelles portant sur des aménagements ou des bâtiments communaux dans une démarche de transition écologique.
- 27 écoles publiques, le campus connecté de Villeneuve-sur-Lot et un gymnase communal subventionnés pour un total de 456 980 €.
- 763 266 € de crédits mandatés aux communes et à leurs groupements dans le cadre des subventions à l'investissement.

FOCUS

En signant une convention de partenariat avec la BDT en janvier 2021, le Département a renforcé son offre d'AT tout en proposant des nouveaux financements d'études dans le cadre du programme national Petites villes de demain.



Perspectives 2022

- Achèvement des projets de revitalisation de territoire des EPCI
- Montée en puissance de la nouvelle offre d'AT47
- Élaboration d'un nouveau dispositif d'aides financières aux communes et EPCI
- Création d'une nouvelle commission solidarités territoriales
- Poursuivre la réflexion et le travail sur les modalités d'exercice de l'ingénierie départementale

Les chiffres clés

456 980 € de subventions
attribuées à 29 projets

28
communes et 3 EPCI
accompagnés par l'AT47

254 392 €
de crédits de paiement mandatés
pour des prestations d'AT47

Revitaliser les bourgs-centres

Développer une offre immobilière adaptée aux besoins des territoires

Contexte

Le Lot-et-Garonne compte 15 territoires désignés par l'État « Petite ville de demain » et 4 villes « Action de cœur de ville » pour lesquels l'enjeu de revitalisation est majeur en raison des caractéristiques suivantes :

- un bâti ancien dégradé concentré dans les cœurs de bourg
- une offre d'habitats inadaptés aux besoins actuels des Lot-et-Garonnais
- des commerces qui ont fermé et libéré les rez-de-chaussée des cœurs de bourg
- des évolutions sociétales qui façonnent les besoins en logements : augmentation des familles monoparentales avec enfants et retraités seuls de + 65 ans.

Principales actions

- Accompagnement par l'Assistance technique départementale 47 des villes PVD et plus largement dans une opération de revitalisation des territoires : lancement des stratégies de revitalisation des communautés de communes du Pays de Lauzun, des coteaux et Landes de Gascogne et Lot et Tolzac
- Vote du programme d'actions en faveur de l'habitat inclusif

Perspectives 2022

- Lancement du Plan départemental de l'habitat (PDH) pour mieux comprendre les besoins du territoire en matière d'habitat
- Lancement d'un appel à projets « Habitat partagé »
- Création d'une SAS pour pouvoir démarrer les premières opérations immobilières en Lot-et-Garonne
- Création d'un service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime) pour aller vers les ménages en situation de précarité énergétique

Les chiffres clés

Vacance moyenne en Lot-et-Garonne de **12,8 %** supérieur à la moyenne régionale

Un taux de pauvreté de **17 %** en Lot-et-Garonne, un des plus élevés dans le Sud-ouest

Nouveau capital de la SEM 47 :
1 268 037,50 € contre **518 500 €**

Le Département est l'actionnaire majoritaire avec **50,38 %**

FOCUS

Il a été décidé le 23 juillet 2021 de recapitaliser la Sem 47 en vue de créer la nouvelle société de portage immobilier « Lot-et-Garonne Développement ». Pour cela, les statuts de la société à économie mixte seront modifiés. Le but est ensuite de créer une filiale capable de porter des projets immobiliers adaptés aux territoires ruraux. 15 programmes sont identifiés sur l'ensemble du territoire : Agen, Marmande, Tonneins, Miramont, Nérac, Damazan, Ste-Bazeille



Offrir aux jeunes lot-et-garonnais les mêmes chances de réussite

Mettre en œuvre les engagements du Plan collèges 2020-2025

Contexte

Le Département a voté le 21 juin 2019 un plan de modernisation des collèges afin de favoriser l'amélioration des conditions d'accueil et la réussite de la scolarité des collégiens lot-et-garonnais. Son montant atteint 76,6 M€ en six ans, soit 68,5 M€ d'investissements immobiliers et 8,1 M€ d'investissements en équipements, mobiliers, informatiques et de restauration entre 2020 et 2025. Autre plan pluriannuel mis en place : l'e-collège (2021-2023), doté de 5 M€. Il doit permettre aux jeunes de se former sur du matériel informatique adapté avec une connexion Internet très haut débit. Au programme aussi : renouvellement du parc d'ordinateurs, investissement dans du matériel permettant l'enseignement à distance...

Principales actions

Parmi les opérations réalisées et livrées en 2021, on peut citer : la mise en accessibilité et la rénovation des sanitaires au collège Jasmin à Agen (503 k€), la mise en accessibilité avec la création d'un foyer à la Rocal à Bon-Encontre (333 k€), la réfection complète des toitures à Monsempron-Libos (306 k€), ainsi que la restructuration complète de la cuisine (1,780 M€) et la construction de deux nouvelles salles de classe en bois (573 k€) au collège Théophile-de-Viau au Passage-d'Agen. Les études de maîtrise d'œuvre ont également démarré pour la restructuration des collèges Chaumié (11 M€) et Dangla (2,7 M€) à Agen et des travaux d'extension et de rénovation de la cité scolaire de Marmande (1,7M€).

Perspectives 2022

Des opérations majeures du Plan collèges entrent en phase travaux notamment les restructurations des collèges Chaumié, Dangla et Ducos-du-Hauron à Agen.

Les chiffres clés

5,14 M€

à la programmation annuelle de
travaux de grosses réparations
maintenance

1,04 M€

aux interventions
urgentes

1 M€

aux restructurations
lourdes du Plan
collèges

FOCUS

Pour les travaux au collège Théophile de Viau à Agen, la mobilisation et l'investissement de tous les intervenants (entreprises, équipes de maîtrise d'œuvre, du mandataire et du Département) ont été efficaces. Malgré des délais d'exécution extrêmement contraints, la cuisine a été opérationnelle pour la rentrée des classes 2021/2022.



Offrir aux jeunes lot-et-garonnais les mêmes chances de réussite

Faire évoluer l'opération « Du 47 dans nos assiettes »

Contexte

Le Département est engagé depuis 2011 dans le programme « Du 47 dans nos assiettes » afin d'influer sur le développement économique local et le développement durable dans le cadre des services de restauration scolaire. Il pilote ainsi, pour le compte des 24 collèges publics sous son autorité, le marché départemental d'approvisionnement alimentaire. Aujourd'hui, 10 000 élèves bénéficient d'une restauration scolaire orientée sur un approvisionnement local en produits frais (80 %). Cela a aussi permis de lutter contre le gaspillage et de faire une économie estimée à 540 000 €, somme réinjectée dans la commande de produits locaux de qualité et la mise en place de nouvelles méthodes et techniques de cuisine. À la rentrée 2021, le Département a également réduit de 15 % le tarif du repas. Objectif : soutenir le pouvoir d'achat des familles.

Principales actions

- Premiers tests sur les biodéchets : estimation des volumes et recherche de nouvelles solutions pour traiter les biodéchets des cuisines
- Passation du marché de fruits et légumes accentuant les produits bio et les produits de 4^e gamme

Perspectives 2022

- Poursuivre la mise en place du tri des biodéchets et trouver une solution de collecte et traitement pour chacun des collèges : équipements autonomes en écodigesteurs, partenariats avec des EPCI
- Mieux accompagner les nouveaux chefs de cuisine recrutés par un suivi rapproché de l'équipe de restauration collective
- Imposer l'augmentation de la part de bio dans les achats (objectifs de la loi Egalim)
- Proposer un tarif de repas à 2 € maximum pour tous les collégiens après une réduction de 30 % (deux réductions : - 15 % en 2021 et - 15 % en 2022)

FOCUS

Quatre sessions de formation ont été organisées par Interbio et le collectif les Pieds dans le plat sur le thème : « réaliser des recettes transposables en collège à base de protéines végétales ». Objectifs : identifier de nouvelles pratiques et des nouvelles recettes ; travailler sur la valorisation auprès des convives et la maîtrise des coûts.



Les chiffres clés

1,9 M€ d'achats de denrées
alimentaires par les 24 collèges

10 000 élèves et
4,5 millions de repas
par an

15% des achats sont bio

près de **80%** de produits frais

40% de produits locaux :

5 producteurs locaux en direct
281 producteurs et éleveurs impactés en
Lot-et-Garonne par le programme « Du 47 dans
nos assiettes »

Offrir aux jeunes lot-et-garonnais les mêmes chances de réussite

Soutenir l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et le campus numérique 47

Contexte

Le Département accompagne les établissements dans leurs projets éducatifs et apporte son soutien à l'orientation des élèves en partenariat avec les services de l'éducation nationale. Il soutient également financièrement les universités situées à Agen, rattachées à l'Université de Bordeaux. Objectif : développer une offre universitaire de qualité au bénéfice des étudiants.

Principales actions

- Le projet éducatif et culturel : offre de 152 itinéraires qui servent d'appui à l'élaboration du parcours d'Éducation artistique et culturelle, du parcours Citoyen, du parcours Avenir et du parcours Santé.
- Le salon Ambition et Avenir : salon annuel de l'orientation destiné aux élèves de 3^e en partenariat avec la Direction des Services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), le Centre d'information et d'orientation (CIO), la Région Nouvelle Aquitaine, Pôle Emploi, etc. qui s'est déroulé du 22 au 26 novembre 2021, au parc des expositions à Villeneuve-sur-Lot.
- L'enseignement supérieur : une convention d'objectifs triennale (2020/2022), avec l'Université de Bordeaux, en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, permet de formaliser le soutien financier du Département de 740 000 € par an.
- Le Campus Numérique 47 regroupe depuis 2017 des acteurs publics, parapublics, associatifs et privés qui visent à créer un écosystème digital autour de la formation et des usages du numérique dans la vie des citoyens et des entreprises. Il a pour vocation de stimuler la filière numérique à l'échelle départementale, à faire éclore des projets d'acteurs.

Les chiffres clés

240 000 €

dédiés au projet éducatif et culturel

152

itinéraires et 200 opérateurs culturels
et scientifiques sur le département

14 000 €

pour le salon Ambition et Avenir et
4 000 élèves accueillis

FOCUS

Appel à projets éducatifs et culturels, nouveaux projets 2020-2021 :

- autour des médias, en lien avec le festival du journalisme de Couthure-sur-Garonne, : « Walk on the mook, raconte-moi le monde près de chez toi » et un itinéraire « dessin de presse et liberté d'expression »
- autour du vivre ensemble avec « déconstruire les préjugés de l'immigration » en partenariat avec la Cimade et l'association Ancrage en partage.

Perspectives 2022

- Convention éducative : valoriser les propositions visant à développer l'éloquence et sur l'égalité fille et garçon
- Universités d'Agen : renégociation de la convention d'objectifs pour 2023-2025 et réflexion (engagée en 2021) pour préparer la réouverture de la L2 de biologie au Département universitaire des sciences d'Agen (Dusa), ainsi que la création d'une 3^e année de Licence Administration économique et sociale dans le domaine de la comptabilité

Développer la citoyenneté et la vie associative dans tous nos territoires

Maintenir un accompagnement fort aux associations particulièrement en période post-covid

Contexte

En 2021, la reconduction du soutien départemental s'avère vitale pour la survie et la pérennité du milieu associatif lot-et-garonnais. Dans cette période restant critique et incertaine, l'accompagnement technique, structurel et financier de la collectivité a été plus que jamais réaffirmé et renouvelé ; il en allait de l'avenir des associations et du rôle majeur qu'elles assument sur l'ensemble du territoire.

Principales actions

Aux côtés de ses partenaires, le Département œuvre à construire un maillage territorial permettant d'offrir une assistance technique associative de proximité. Un panel de services répondant aux attentes et besoins des acteurs associatifs est développé : rendez-vous spécialisés, ateliers de formation gratuits...

De plus, Le coin des assos, plateforme départementale de mutualisation et d'entraide, offre la possibilité aux associations de répondre aux défis du quotidien (la raréfaction des bénévoles, le manque de matériels...) et a permis en temps covid de les informer sur les actualités « utiles ».

Le Département a également souhaité donner un coup de pouce tant aux associations qu'aux familles en créant le Chèque assos 47. Il donne la possibilité aux collégiens boursiers de bénéficier de 50 € pour une inscription dans une association culturelle, sportive ou de loisirs

Enfin, pour contrecarrer les inscriptions en berne dans les clubs sportifs, le Département a modifié ses régimes d'aides pour ne pas pénaliser les associations.

Perspectives 2022

- Labellisation Guid'Asso
- Réunions territoriales (présentation de dispositifs)
- Poursuite du chèque assos 47
- Maintenir le niveau de soutien aux associations

Les chiffres clés

1 625 000 €

attribués à 600 associations sportives

126

associations
accompagnées en rendez-
vous spécialisés

100

responsables associatifs
inscrits aux 25 ateliers de
formation

247

chèques
assos
attribués

FOCUS

Le Département a adapté son régime d'aide « Fonctionnement des clubs sportifs » dont les critères sont établis sur le nombre de licenciés de la saison précédente, période la moins propice aux inscriptions en raison de la crise sanitaire, et a pris pour référence la saison 2019-2020, saison pré-crise sanitaire.



Développer la citoyenneté et la vie associative dans tous nos territoires

Mettre en place des initiatives pour promouvoir les valeurs républicaines notamment en direction de la jeunesse

Contexte

Engagé autour des solidarités territoriales, sociales et humaines, le Département soutient les initiatives citoyennes qui reposent sur des valeurs de partage et de vivre-ensemble. Dans un contexte de crise sanitaire et sociale confirmant l'importance du don de soi au service de l'intérêt général, il a fait le choix de poursuivre sa politique citoyenne, en privilégiant la sensibilisation de la nouvelle génération, mais aussi ses dispositifs de démocratie participative.

Principales actions

Le Département s'est engagé autour de trois axes :

- l'éducation à la citoyenneté avec :
 - la coordination et la proposition d'un nouveau format du Conseil départemental des jeunes (CDJ) né de la réflexion menée par les membres du Conseil consultatif citoyen 1 et du rapport rendu intitulé « Défense et promotion de la laïcité »
 - la poursuite et l'ajustement des itinéraires citoyens et des projets départementaux de la convention éducative
 - la sensibilisation aux dynamiques « Jeunesse » et à la création d'associations de jeunes en lien avec les associations d'éducation populaire
 - le soutien aux actions territoriales citoyennes
- la défense de l'engagement citoyen au travers notamment des Trophées de l'engagement
- la promotion de la démocratie participative, autour de trois dispositifs (Budget participatif citoyen, Conseil consultatif et droit d'initiative). On retiendra notamment l'accompagnement des membres du Conseil consultatif dans la réalisation de leur rapport sur la laïcité.

Les chiffres clés

Conseil consultatif citoyen :

20 préconisations dans le rapport rendu par le CCC1

800 candidats à la 2^e édition du CCC pour

42 membres titulaires tirés au sort

14 réunions

Conseil départemental des jeunes

32 établissements

4 partenaires réunis autour de la laïcité

FOCUS

Le rapport du Conseil consultatif citoyen 1 « défense et promotion de la laïcité » a largement participé à l'évolution de dispositifs départementaux tels que le Conseil départemental des jeunes (CDJ), la Participation citoyenne « La laïcité, quelle est sa plus belle expression »...

Perspectives 2022

Poursuite des actions engagées en :

- valorisant les travaux réalisés au titre de la laïcité
- lançant le nouveau mandat CDJ dans sa nouvelle formule
- accompagnant les membres du CCC2 dans l'écriture de leur rapport sur le plan Routes & Mobilités (rendu en octobre 2022)

Réflexions autour de nouveaux dispositifs jeunesse :

- réactiver le Pass' Bonne conduite afin de récompenser les jeunes conducteurs faisant preuve de prudence et civisme
- créer une bourse départementale aux projets jeunes avec les partenaires (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole)
- lancer une boussole des jeunes pour mieux orienter les jeunes dans les problématiques qu'ils rencontrent

Développer la citoyenneté et la vie associative dans tous nos territoires

Reconduire et moderniser l'édition 2021 du Budget participatif citoyen

Contexte

En 2019, le Département a engagé une réflexion visant à « *inventer la démocratie participative du 21^e siècle pour faire du Lot-et-Garonne une collectivité exemplaire en matière de démocratie locale* ». Depuis, trois dispositifs ont alors été créés : le Budget participatif citoyen (BPC), le Conseil consultatif citoyen (CCC), le Droit d'initiative citoyenne (DIC).

Principales actions

Durant le 1^{er} semestre 2021, les services ont accompagné les lauréats de la 1^{re} édition du BPC dans l'achèvement de leur projet. Ce début d'année a également été mis à contribution pour faire évoluer aux côtés des membres du CCC le règlement de la 2^e édition.

Ainsi, durant l'été, la promotion du nouveau dispositif a été réalisée permettant aux citoyens lot-et-garonnais de s'en emparer et de déposer une idée dans une des thématiques retenues (culture & patrimoine, environnement & cadre de vie, innovation & numérique, solidarités, sports) de septembre à octobre.

Les services ont ensuite instruit les projets recevables portés par des associations afin qu'ils soient soumis au vote des Lot-et-Garonnais (3 choix).

Deux projets sont lauréats par canton, ainsi qu'un projet par label (Lot-et-Garonne, inclusion et transition énergétique). Un dernier label « jeune » est également réservé aux projets portés par des Juniors associations ou des Associations temporaires d'enfants citoyens.

Perspectives 2022

Suivi des projets lauréats (61) issus du dépouillement (23 610 votants) qui s'est tenu du 11 au 15 avril 2022 ; versement des subventions ; proposition d'évolution du règlement pour une 3^e édition.

FOCUS

Le Budget participatif citoyen #2 : l'instruction des idées déposées est un moment clé pour les associations afin de savoir si leur projet pourra être éligible. Il s'agit alors de vérifier leur compatibilité avec les critères du règlement



Les chiffres clés

144

projets
soumis au
vote

212

idées déposées quasiment
exclusivement de manière numérique
sur initiativecitoyenne47.fr

Développer la citoyenneté et la vie associative dans tous nos territoires

Promouvoir le Lot-et-Garonne comme terre d'accueil pour la préparation des JO 2024

Contexte

Le Département, labellisé collectivité « Terre de Jeux 2024 » dans le cadre des Jeux olympiques de Paris 2024, a, dans un contexte critique de crise sanitaire, maintenu en 2021 son soutien au monde sportif et développé des actions nouvelles et novatrices pour mettre plus de sport dans le quotidien des Lot-et-Garonnais. Cette action s'inscrit dans la dynamique des jeux olympiques.

Principales actions

Le Département a maintenu son soutien financier en 2021 en faveur du monde sportif malgré la baisse importante des effectifs dans les associations. De plus afin de répondre aux objectifs de sa labellisation Terre de Jeux 2024, il a :

- prolongé ses dispositifs existants et créé de nouveaux appels à projets : instauration d'une aide aux sportifs en préparation olympique, création d'appels à projets pour soutenir les événements sportifs de masse, de pleine nature ainsi que les actions d'inclusion par le sport des personnes en situation de handicap ;
- poursuivi sa mission de développement maîtrisé des sports et loisirs de nature, via l'action de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (Cdesi), et la mise en œuvre du schéma départemental des sports et loisirs de nature ;
- accompagné la démarche de promotion et de valorisation des 7 Centres de préparation aux Jeux (CPJ) retenus par l'organisation des JO de Paris 2024 : action concertée au sein d'un comité de pilotage.

Perspectives 2022

- Création d'un nouvel appel à projets « sport santé »
- Soutien à la création d'un film promotionnel des CPJ
- À l'été, lancement de la Caravane du sport, animation itinérante

FOCUS

Les itinéraires de randonnée remarquables sont valorisés. Au titre de la mission « sports de nature », quatre nouveaux itinéraires de randonnées remarquables au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) ont été labellisés. Ils sont agrémentés de panneaux de médiation.



Les chiffres clés

1 625 000 € attribués à 600 associations sportives

4 nouveaux dispositifs en faveur du sport pour tous

4 itinéraires supplémentaires inscrits au PDESI

7 Centres de préparation aux Jeux (CPJ) valorisés

Développer la citoyenneté et la vie associative dans tous nos territoires

Aider au maintien d'une offre culturelle variée malgré les contraintes sanitaires

Contexte

Dans un contexte de crise sanitaire et sociale sans précédent, l'accompagnement des acteurs culturels des différentes filières (cinéma, patrimoine, spectacle vivant, enseignements artistiques, lecture publique, archives...) reste une priorité de la collectivité. Soutien financier, accompagnement technique, expertise, bilans, préconisations et propositions d'actions ont été les mots d'ordre de 2021.

L'enjeu était également d'arriver à donner de nouvelles perspectives, de penser à l'après, lorsque la situation évoluera et permettra aux acteurs culturels de se produire de nouveau et aux publics de se réunir et se retrouver !

Principales actions

- Maintien du soutien auprès des acteurs culturels du territoire avec la mise en place d'un nouveau régime d'aides pour les associations employeuses organisant des manifestations, obligées d'annuler leur événement en raison de la situation sanitaire
- Expérimentation de nouvelles actions en période sanitaire contrainte. Quelques actions en exemple parmi les 6 actions développées : Méta Cinéma ; nouvel appel à projets « Itinérance culturelle » mêlant arts vivants et patrimoine ; rentrée commune des écoles de musique et de danse...
- Développement d'un service de lecture publique de qualité au travers de la modernisation de la Médiathèque départementale
- Réflexion autour d'une modernisation des Archives départementales et de la création d'un nouvel équipement majeur ouvert à tous les publics...

Perspectives 2022

- Le renouvellement du Contrat d'itinérance en lecture publique pour la période 2022/2024 visant à renforcer les réseaux de lecture publique et favoriser des actions culturelles de proximité
- la poursuite de l'engagement du Département auprès des acteurs culturels en maintenant le budget alloué et en accordant une attention particulière aux projets qui valorisent l'accès à la culture pour tous et la qualité partenariale
- la poursuite d'actions culturelles innovantes et exigeantes pour et sur le territoire
- l'étude du projet de modernisation des Archives départementales de demain.

FOCUS

En 2021, les travaux de restructuration de la Médiathèque départementale (MD 47) se sont achevés. Elle a pu rouvrir aux acteurs du livre en septembre 2021.

Cette transformation et modernisation fait de la MD 47 un lieu performant au service des acteurs du territoire : 130 lieux de lecture desservis régulièrement ; un développement des ressources numériques (32 communes ou EPCI partenaires) ; une programmation de formations à l'attention des acteurs et partenaires (24 journées dont 9 en distanciel / 253 stagiaires mobilisés) ; un accompagnement technique et financier des manifestations littéraires...

Les chiffres clés

1 749 000 €

de crédits attribués à
l'accompagnement des acteurs
culturels du territoire

7

actions menées dans l'ensemble des filières faisant
appel aux notions de solidarité, transition économique,
sociale et numérique.

Document réalisé par la direction de la Communication,
en partenariat avec l'ensemble des directions du Département.

Tél. : 05 53 69 45 11 – Fax : 05 53 69 45 16
communication@lotetgaronne.fr
www.lotetgaronne.fr

Impression en interne
Couverture : D'clics

Photographies : Département47 - Xavier Chambelland ; Thierry Breton ; Fotolia
Habitats des possibles

ISSN 2104 - 1849

